DOCUMENT D'ÉVALUATION DE PROJET

CONCERNANT UN

DON PROPOSÉ

D'UN FINANCEMENT ADDITIONNEL DE 28 MILLIONS DE DOLLARS EU
DU PARTENARIAT MONDIAL POUR L'EDUCATION

OCTROYÉ AU

GOUVERNEMENT DE CÔTE D'IVOIRE

POUR

COTE D'IVOIRE : PROJET D'AMÉLIORATION DE LA PRESTATION
DES SERVICES ÉDUCATIFS

19 février 2019

ABRÉVIATIONS ET SIGLES

AFD : Agence Française de Développement
ASS : Afrique Sub-Saharienne
BAD : Banque Africaine de Développement
CAFOP : Centre d'Animation et de Formation Pédagogique
CGES : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
COGES : Comité de Gestion des Etablissements Scolaires
CPP : Cadre de Pilotage du Projet
CPR : Cadre de Politique de Réinstallation
CSR : Rapport d'étape par pays
DAENF : Direction de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle
DAF : Direction des Affaires Financières
DAPS-COGES : Direction de l'Animation, de la Promotion et du Suivi des Comités de Gestion dans les Etablissements Scolaires
DCC : Développement Conduit par les Communautés
DELC : Direction des Ecoles, Lycées et Collèges
DPE : Développement de la petite enfance
DPFC *:* Direction de la Pédagogie et de la Formation Continue
DRH : Direction des Ressources Humaines
DSPS : Direction de la Stratégies, de la Planification et des Statistiques
DVSP : Direction de la Veille et du Suivi des Programmes
EE : Évaluation Environnementale
EGMA : Évaluation des mathématiques au cours des premières années d'étude *(Early Grade Math Assessement)*
EGRA : Évaluation de la lecture au cours des premières années d'étude *(Early Grade Reading Assessment)*
ENV : Enquête sur le Niveau de Vie des ménages
GLPE : Groupe Local des Partenaires de l'Education
FCFA : Franc de la communauté financière de l'Afrique
GLPE : Groupe Local des Partenaires pour l'Education
IEP : Inspection de l'Enseignement Primaire
INFS : Institut National de Formation Sociale
IPC : Indicateurs de Performance Clés
MENETFP : Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
MFPES : Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité
MICS : Méthodologie d'enquête à indicateurs multiples (*Multiple Indicator Cluster Surveys*)
NMF : Nouveau Modèle de Financement
ODD : Objectifs de Développement Durable
ODP : Objectif de Développement du Projet
ONG : Organisation Non Gouvernemental
PAM : Programme Alimentaire Mondial
PAR : Plan d'Action de réinstallation
PAPSE : Projet d'Amélioration des Prestations des Services Educatifs
PASEC : Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (Conférence des ministres de l'éducation des pays ayant le français en partage)

PIB : Produit Intérieur Brut
PME : Partenariat Mondial pour l'Education
PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement
PSE : Plan Sectoriel Education/formation
PUAEB : Projet d'Urgence d'Appui à l'Education de Base
RESEN : Rapport d'Etat sur le Système Educatif National
SIGE : Système d'information et de gestion de l'éducation
TRECC : Transformer l'Education dans les Communautés de Cacao
UGP : Unité de Gestion du Projet
UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance *(United Nations International Children's Emergency Fund)*
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture *(United Nations for Education Science and Cultural Organisation)*

INTRODUCTION **6**

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU FINANCEMENT ADDITIONNEL **6**

1.1 CONTEXTE GENERAL 6

1.2 LE SECTEUR DE L'EDUCATION 7

1.3 LE PROJET D'AMELIORATION DE LA PRESTATIONS DES SERVICES EDUCATIFS (PAPSE) DANS SON DESIGN ORIGINEL 9

1.4 LE PROJET PAPSE ET SON IMPLEMENTATION APRES QUELQUES MOIS DE MISE EN ŒUVRE 11

1.5 REVUE SECTORIELLE EDUCATION, RAPPORT DE PERFORMANCE ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS 11

2. DESCRIPTION DU FINANCEMENT ADDITIONNEL **13**

2.1 COMPOSANTE 1 : AMELIORATION DES CONDITIONS POUR DE MEILLEURS RESULTATS D'APPRENTISSAGES *(23,52 MILLIONS)* 15

Sous composante 1.1 : Développement du préscolaire (14,14 millions) *15*

Sous-composante 1.2 : Amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture et des mathématiques (9,38 millions) *18*

2.2 COMPOSANTE 2 : RENFORCEMENT DE LA GESTION ET DE LA REDEVABILITE DANS LE SECTEUR DE L'EDUCATION *(3,38 MILLIONS)* 21

Sous-composante 2.1 : Participation citoyenne à la gestion des écoles (0,94 millions) *21*

Sous-composante 2.2 : Financement des écoles liés aux résultats (1,34 millions) *21*

Sous composante 2.3 : Renforcement des capacités en matière de politiques publiques d'éducation et de prestations de services (1,10 millions) *22*

2.3 COMPOSANTE 3 : AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DES APPRENTISSAGES DANS LES ECOLES BENEFICIAIRES *(16,64 MILLIONS)* 22

2.4 COMPOSANTE 4 : MISE EN ŒUVRE ET EVALUATION DU PROJET *(7,15 MILLIONS)* 24

Sous-composante 4.1 : Mise en œuvre (4,74 millions) *24*

Sous-composante 4.2 : Evaluation (2,41 millions) *24*

3. MISE EN ŒUVRE **27**

3.1 ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS ET DE MISES EN ŒUVRE 27

3.2 SUIVI ET EVALUATION DES RESULTATS 27

3.3 PERENNITE 28

3.4 ROLE DES PARTENAIRES ET ALIGNEMENT 28

4. RISQUES CLES **29**

5. RESUME DE L'EVALUATION **31**

5.1 ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE (LE CAS ECHEANT) 31

5.2 CONCEPTION TECHNIQUE 32

5.3 GESTION FINANCIERE 33

5.4 PASSATION DE MARCHES 34

5.5 ASPECT SOCIAL (NOTAMMENT LES SAUVEGARDES) 34

5.6 ASPECT ENVIRONNEMENTAL (NOTAMMENT LES MESURES DE SAUVEGARDE) 35

5.7 AUTRES POLITIQUES DE SAUVEGARDE (LE CAS ECHEANT) 36

6. REGLEMENT DES GRIEFS A LA BANQUE MONDIALE **36**

7. SOMMAIRE DES CHANGEMENTS **37**

8. DETAIL DES CHANGEMENTS **37**

9. CADRE DE RESULTATS **38**

ANNEXE 1 : PART VARIABLE **44**

INDICATEUR A AMBITION RENFORCEE POUR L'EQUITE 46

INDICATEUR A AMBITION RENFORCEE POUR L'EFFICIENCE 48

INDICATEUR A AMBITION RENFORCEE POUR LES RESULTATS D'APPRENTISSAGE 51

ANNEXE 1A. ACTIVITES DU PROJET POUR LESQUELLES LE FINANCEMENT EST LIE A LA PART VARIABLE 59
ANNEXE 2 : CHAINE DES RESULTATS..... 62
ANNEXE 3 : ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS..... 63
ANNEXE 4 : BUDGET 65
ANNEXE 5 : APPUI DES PRINCIPAUX PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'EDUCATION PRESCOLAIRE ET PRIMAIRE 66
ANNEXE 6 : CHRONOGRAMME PREVISIONNEL DES PRINCIPALES ACTIVITES SOUS FINANCEMENT INITIAL ET ADDITIONNEL 75

Introduction

1. Le 23 février 2018, le Conseil d'Administration du Partenariat Mondial pour l'Education (PME) a approuvé la demande de financement de la Côte d'Ivoire pour la mise en œuvre du Projet d'Amélioration de la Prestation de Services Éducatifs (PAPSE) d'un montant de 24,1 millions de dollars US avec la Banque mondiale comme agent partenaire.

2. Ce document de projet vise l'approbation par le Conseil d'Administration du Partenariat Mondial pour l'Education d'un financement additionnel d'un montant de 28 millions de dollars US à la République de Côte d'Ivoire qui abondera le PAPSE, en vigueur.

3. Le PAPSE, fort du financement complémentaire, vise à soutenir le gouvernement dans la réalisation de la première phase de son Plan Sectoriel d'Education (PSE) élaboré pour la décennie 2016-2025. L'objectif stratégique de renforcer l'accès à l'éducation préscolaire et améliorer les résultats d'apprentissage dans les écoles primaires bénéficiaires au sein de communautés participantes, reste inchangé.

4. L'affectation du financement additionnel est fondée sur une analyse des besoins de financement du PSE au regard des objectifs dont l'atteinte reste fragile. Le financement additionnel permettra d'accroître la portée des actions envisagées lors du projet initial et de combler un déficit de financement de certains domaines prioritaires identifiés par le gouvernement, le Groupe Local des Partenaires pour l'Education (GLPE) et confirmés par les résultats de la dernière revue sectorielle organisée en décembre 2018.

5. En particulier, ce financement additionnel renforcera les interventions envisagées autour de la qualité de l'éducation en accentuant les efforts sur le préscolaire, en renforçant le dispositif autour de l'observation et l'analyse des pratiques enseignantes pour mieux renseigner leurs besoins de formations, en développant les opportunités d'apprentissages pour les enfants – et notamment les filles - hors du système, en mobilisant davantage la participation citoyenne autour des questions de redevabilité et en améliorant significativement et durablement l'environnement des apprentissages. Il permettra également de poursuivre le renforcement des capacités des directions centrales et services rattachés du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENETFP) ainsi que de la *Task Force* interministérielle.

1. Contexte et justification du financement additionnel

1.1 Contexte général

6. Après une décennie d'instabilité socio-politique marquée par une faible croissance économique, la Côte d'Ivoire connaît désormais une embellie économique grâce à la croissance économique qui a atteint 8 % en 2017. Dans le même temps, le taux de pauvreté demeure élevé, 46,3 % de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté en 2015.

7. D'importantes réalisations macroéconomiques ont été observées ces dernières années, mais la situation dans les secteurs sociaux reste inférieure à celle des pays ayant un niveau de revenu comparable. Les résultats en termes de développement humain (tels que mesurés par les indicateurs clés) sont relativement bas comparativement aux pays ayant un revenu par habitant similaire. La Côte d'Ivoire se classe au 170e rang sur 187 pays sur l'échelle de l'Indice de Développement humain (IDH) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en 2017. Le taux de mortalité des moins de cinq ans est de 88,8 décès pour 1 000 naissances (2017), contre 83,2 % pour 1 000 en Afrique subsaharienne (ASS) et 52,8 % dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. L'espérance de vie à la naissance est de 54,1 ans en Côte d'Ivoire (2017), alors qu'elle atteint en moyenne 58,1 ans en moyenne en Afrique subsaharienne et 67 ans dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Dans le domaine de l'éducation, les années de scolarité moyennes équivalent à 9,0 ans, contre une moyenne de 8,2 dans la région.

1.2 Le secteur de l'Education

8. La Côte d'Ivoire a un contexte démographique favorable à l'éducation, mais elle n'a pas encore achevé l'éducation primaire universelle et d'importantes disparités sociales et régionales sont relevées dans le système éducatif. Les taux d'achèvement sont bas : soit 63,1 % pour l'enseignement primaire et 35,5 % pour l'enseignement secondaire du premier cycle, contre 72,6 % et 48,6 % en moyenne en Afrique (2015). Des disparités entre les sexes existent également, dans la mesure où le taux d'achèvement de l'enseignement primaire est de 78,4 % pour les garçons, contre 71,6 % pour les filles (2017). En outre, 55,5 % des garçons atteignent la fin de l'enseignement secondaire du premier cycle, contre seulement 42,7 % des filles. Les disparités régionales sont également importantes, avec le taux d'accès à la dernière année de l'enseignement primaire qui varie par région, passant de 2 à 74 % selon l'Enquête sur le Niveau de Vie (ENV) en 2015.

9. Le faible niveau d'achèvement de l'enseignement primaire est le résultat combiné de l'accès inadéquat à l'éducation et de la faible rétention. Si le taux d'accès à la première année de l'enseignement primaire se situe autour de 80 % (ENV), le taux de rétention équivaut, quant à lui, à 89 %. Dans certaines régions, l'accès à l'éducation est limité en raison de l'absence d'école, avec une forte proportion d'enfants se déplaçant à pieds pendant plus de 30 minutes pour atteindre l'école primaire la plus proche. Dans d'autres régions, les données empiriques tirées de l'enquête sur les ménages réalisée en 2015 montrent que, en raison des contraintes financières des familles, seulement 85 % des enfants en âge d'aller à l'école primaire fréquentent une école même si l'école est à une distance raisonnable de marche (15 min). S'agissant de la rétention, de nombreux enfants ayant un accès aisé à l'école abandonnent toujours l'école avant la fin de l'enseignement primaire. Cette situation est le résultat de la conjugaison de la piètre qualité, du coût d'opportunité élevé et des écoles n'ayant pas tous les cycles en leur sein.

10. Avec plus de 2 000 000 d'enfants en dehors du système, l'exclusion scolaire, notamment au cycle primaire, est sans conteste l'un des problèmes les plus importants du système éducatif ivoirien. L'exclusion concerne des enfants qui ne sont jamais entrés dans le système et ceux qui l'ont précocement quitté. L'enquête *Multiple Indicator Cluster Survey*

(MICS) menée en 2016 en Côte d'Ivoire suggère que plus de 80% des enfants de 6 à 11 ans en situation d'exclusion ne sont jamais allés à l'école. Elle montre également que 80% des élèves qui ont abandonné leur scolarisation l'ont fait au niveau primaire. De surcroit ces chiffres globaux cachent de très fortes disparités entre les régions. Les zones rurales fortement enclavées sont celles qui présentent les plus forts taux d'abandon. Malgré d'importantes améliorations, les taux d'abandon continuent d'alimenter le stock des enfants hors école. Le rapport de performance du secteur Education – Formation au titre de l'année 2017 suggère que les progrès mitigés au niveau primaire s'expliquent par une faible capacité de récupération des enfants hors du système et par une faible capacité d'accueil dans de bonnes conditions.

11. Au-delà de l'accès et de la rétention, la qualité de l'éducation demeure une préoccupation et les résultats d'apprentissage sont faibles. L'évaluation nationale réalisée en 2016 pour la troisième année montre que 77 % des élèves ont un niveau faible, voire très faible en français et 81 % en mathématiques. Les résultats de l'évaluation du Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la Conférence des ministres francophones (PASEC), qui compare 12 pays francophones, montrent que les élèves de Côte d'Ivoire ont des notes inférieures en moyenne en français, et font partie de ceux qui enregistrent les plus faibles notes en mathématiques. En outre, les résultats du PASEC montrent que les garçons obtiennent 26 points de plus que les filles en mathématiques.

12. Pour améliorer les résultats d'apprentissage au primaire, les services de Développement de la Petite Enfance (DPE) et l'offre en matière d'éducation préscolaire sont importants, mais seulement 10 % des enfants âgés de 3 à 5 ans ont été inscrits dans des structures préscolaires en 2015-2016 en Côte d'Ivoire. Les données provenant de l'étude du PASEC en 2014 et de l'évaluation nationale en 2017 ont indiqué que le niveau en français et en mathématiques était plus élevé en 4e année pour les élèves ayant fréquenté une école maternelle[1]. En outre, une récente étude réalisée par le Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance[2], qui a évalué différents types de services préscolaires en Côte d'Ivoire, a indiqué que chaque modèle avait un impact positif sur l'apprentissage et la transition vers l'école primaire comparativement aux résultats des enfants qui n'avaient pas fréquenté la maternelle. En termes d'inscriptions, on note des disparités importantes. Dans les zones rurales, le taux de préscolarisation estimé est seulement de 5 % (sur la base des données tirées des Enquêtes MICS en 2016), alors qu'il est de 30 % en milieu urbain. La disparité entre les riches et les pauvres est bien plus frappante, le taux de préscolarisation est de 1,5 % pour les enfants issus du quintile le plus pauvre et de 51,4 % issus des plus riches.

13. La responsabilisation doit être renforcée pour améliorer les prestations des services éducatifs et les résultats d'apprentissage des élèves. Les Comités de Gestion Scolaire (COGES) ont été créés, mais leur capacité à contribuer efficacement à une meilleure gestion et performance des écoles est limitée. Les inspections de l'enseignement

[1] Source: Mingat A., 2015, *Pour un cadrage du programme national de la Côte-d'Ivoire Sur le Développement Intégré du Jeune Enfant (DIJE), UNICEF* and PASEC, 2016, *PASEC2014-Performances du système éducatif ivoirien : Compétences et facteurs de réussite au primaire*, PASEC, CONFEMEN, Dakar

[2] Seurat A., 2016, *Bilan de compétences des nouveaux entrants au cycle primaire en Côte d'Ivoire, IREDU/Université de Bourgogne/UNICEF*

préscolaire et primaire et les secteurs pédagogiques sont décentralisés au niveau local, mais ils manquent de ressources en raison de la gestion financière centralisée.

14. En 2016, la Côte d'Ivoire a élaboré un Plan Sectoriel Education (PSE) couvrant la période 2016-2025 sur la base d'une analyse diagnostique approfondie contenue dans le Rapport d'Etat du Système Educatif National (RESEN) réalisée en 2015. Les différents axes stratégiques identifiés pour l'atteinte des objectifs que le secteur s'est fixé ambitionnent une amélioration de l'accès équitable aux différents niveau du système éducatif à travers i) l'amélioration de la qualité et de la diversité de l'offre éducative et de formation, ii) l'amélioration de l'environnement scolaire, familial et communautaire pour une demande plus accrue des services d'éducation, et iii) l'amélioration de la qualité de la gestion, de la gouvernance et du pilotage du système.

1.3 Le Projet d'Amélioration de la Prestations des Services Educatifs (PAPSE) dans son design originel

15. Le projet initial signé le 21 Juin 2018 et mis en vigueur le 31 juillet 2018, a pour objectif de renforcer l'accès à l'éducation préscolaire et d'améliorer les résultats d'apprentissage dans les écoles primaires bénéficiaires au sein des communautés participantes. Le projet intervient dans six (6) régions qui combinent les plus faibles taux de scolarisation et de réussite scolaire primaire et les plus forts niveaux de pauvreté (Bagoué, Béré, Bounkani, Kabadougou, Poro et Tchologo). Le projet s'articule autour de 4 composantes.

16. La composante 1 (**amélioration des conditions pour de meilleurs résultats d'apprentissage)** est scindée en 2 sous composantes. La sous-composante 1.1 : **Développement du préscolaire** s'articule autour de trois activités d'éducation de la petite enfance interconnectées : (i) le pilotage d'un modèle d'éducation préscolaire communautaire, (ii) le développement d'un modèle de formation à courte durée pour les éducateurs et les animateurs du préscolaire communautaire et (iii) la mise en place de normes minimales et un système de suivi pour des écoles préscolaires communautaires de qualité. Les activités incluent la construction de salles de classe pour 117 écoles préscolaires suivant l'approche communautaire. Une assistance technique est fournie par l'UNICEF pour l'encadrement d'activités spécifiques, comme la formation initiale et continue des enseignants, l'élaboration d'outils de suivi, la définition d'un ensemble de normes minimales, le développement de modules d'éducation parentale et le renforcement de capacité des organismes gouvernementaux et des communautés locales. La sous-composante 1. 2 : **Amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage de la lecture et des mathématiques** permet de renforcer les capacités du système éducatif pour qu'il puisse soutenir le processus d'apprentissage en particulier dans les domaines de la lecture et de l'écriture et des mathématiques dans les trois premiers niveaux du primaire (CP1, CP2 et CE1). Le projet contribue à améliorer les pratiques d'enseignement à travers la formation professionnelle continue des enseignants, directeurs d'école et conseillers pédagogiques, l'observation de classe, le soutien pédagogique et le suivi périodique des résultats d'apprentissage des élèves.

17. La composante 2 (**renforcement de la gestion et de la redevabilité dans le secteur de l'éducation**) est scindée en 3 sous-composantes et contribue au renforcement de la

gestion et de la redevabilité dans le secteur de l'éducation. La sous-composante 2.1 : **Participation citoyenne** vise à renforcer la responsabilité au sein du système éducatif, grâce à un haut niveau de participation des parents et des communautés à la gestion de l'école. Pour chaque école bénéficiaire, le COGES élabore un sous-projet école financé par une subvention dédiée, et il est habilité à soutenir les activités scolaires, à surveiller la qualité des prestations de services, et à rapporter sur la qualité de l'enseignement. La sous composante 2.2 : **Financement des écoles lié aux résultats** contribue au développement d'un mécanisme de financement axé sur les résultats dans les écoles primaires sélectionnées, de sorte à mettre en place un dispositif d'incitations pour améliorer substantiellement les résultats d'apprentissage. Il s'agit d'une activité pilote, qui porte sur l'octroi de subventions scolaires directement aux écoles pour augmenter les ressources des écoles dédiées à la prise en charge des besoins pédagogiques et didactiques. Ce mécanisme vise à récompenser les écoles sur la base de leurs résultats et des difficultés de contexte. La sous-composante 2.3 : **Renforcement des capacités nationales en matière de politiques publiques d'éducation et de prestation de services** vise à renforcer les capacités nationales dans l'analyse et l'élaboration de politiques publiques et à relever les défis auxquels le système éducatif est confronté (une faible efficience, une faible qualité, des taux d'abandon élevés, des disparités sociales, la gestion des flux, etc.).

18. La composante 3 **(amélioration de l'environnement des apprentissages dans les écoles bénéficiaires)** permet l'amélioration de l'environnement des apprentissages dans les écoles bénéficiaires. Elle pallie les contraintes de l'environnement à un meilleur apprentissage des élèves en finançant la construction d'infrastructures pour un montant moyen de 12.000 USD par école selon l'approche communautaire, qui peuvent être : un bloc de salles de classe, des latrines, de l'eau potable, de l'électricité solaire ou une installation sportive. Le projet appuie également la scolarisation des filles, la santé scolaire et la mise en œuvre de la réforme sur l'organisation de l'enseignement primaire en sous-cycles, à travers le financement d'activités de formation continue, l'assistance technique, l'achat de fournitures, le matériel et l'équipement, y compris les motocyclettes pour les conseillers pédagogiques.

19. La composante 4 **(mise en œuvre et évaluation du projet)** est scindée en 2 sous-composantes et permet la mise en œuvre et évaluation du projet. La sous-composante 4.1 : **Mise en œuvre** assoit l'Unité de Gestion de Projet (UGP). Cette dernière est composée d'un coordonnateur de l'UGP, un spécialiste en gestion financière, un spécialiste en suivi et évaluation, un spécialiste en passation de marchés, un spécialiste en développement communautaire, un spécialiste génie civil, un spécialiste en sauvegardes environnementales et sociales, un comptable et des assistants. Le projet prend en charge le fonctionnement de l'UGP, l'achat d'équipements et de matériel. La sous-composante 4.2 : **Evaluation** planifie plusieurs évaluations d'impact. Il s'agit notamment (i) des activités de suivi et d'évaluation permanentes et la mise à jour des indicateurs de résultats du projet, (ii) de l'évaluation d'impact des observations de classes sur les performances d'apprentissages des élèves et (iii) l'évaluation de l'impact des incitations mises en place par le projet.

1.4 Le projet PAPSE et son implémentation après quelques mois de mise en œuvre

20. Le projet a été mis en vigueur le 31 juillet 2018. Les six (6) mois consommés ont consisté à préparer le déploiement des activités. Il s'est agi notamment : (i) de la mise en œuvre des diligences institutionnelles et administratives nécessaires pour le déroulement du projet. Cela porte aussi sur : l'édiction de textes officiels créant le Comité de pilotage du PAPSE et l'UGP ; l'ouverture des comptes (Désigné, Spécial) et de la nomination des acteurs nationaux intervenants dans la chaine des dépenses.

21. Au niveau technique, (i) le Plan de Travail Annuel Budgétisé est validé, (ii) le design de l'évaluation d'impact est réalisé, (iii) le ciblage de 201 communautés d'intervention est effectué, iv) la carte scolaire et le screening environnemental et social dans 160 communautés d'intervention (préscolaire et/ou primaire) sont réalisés, (v) les quatre (4) consultants en appui au MENETFP pour le renforcement des capacités des enseignants dans l'enseignement de la lecture et de l'écriture et des mathématiques, le développement du tableau de bord pour la gestion citoyenne et les évaluations des acquis des élèves sont recrutés et les activités ont démarré (notamment la première phase de l'administration des tests de type EGRA et EGMA pour évaluer les acquis des élèves en début d'année ainsi que les observations de base en lecture et calcul ont été réalisées); (vi) la convention avec l'UNICEF a été approuvée et signée par les autorités compétentes.

22. Au niveau fiduciaire, l'essentiel du personnel de l'UGP est recruté. Les marchés pour l'acquisition des équipements nécessaires, pour les observations de classes et les évaluations des acquis des élèves, ainsi que les fournitures destinées aux écoles pour renforcer l'enseignement des mathématiques et de la lecture/écriture sont lancés. Par ailleurs, 20 inter-médiateurs communautaires ont été recrutés et affectés en région depuis janvier 2019 pour assurer le renforcement des communautés et l'animation communautaire.

1.5 Revue sectorielle éducation, rapport de performance et principales recommandations

23. La revue sectorielle de l'éducation, qui s'est tenue à Abidjan du 11 au 13 décembre 2018, a été l'occasion de partager le rapport de performance du secteur Education et de la Formation au titre de l'année 2017. Ce rapport rend compte des progrès réalisés vers l'atteinte des résultats ambitionnés par le PSE et des écarts constatés entre l'objectif attendu (pour 2017) et l'objectif atteint. La couverture du préscolaire a certes progressé de 8,2 en 2016 à 8,8% en 2017 mais elle est restée en deçà des prévisions (10,4%). L'objectif de 25% en 2025 ne pourra être atteint sans une intensification des efforts. Les taux nets de scolarisation se sont améliorés (de 89,8 à 91%) dépassant les valeurs attendues pour 2017. L'efficacité interne s'améliore (le taux d'achèvement est passé de 69 à 75%). En dépit de ces progrès, de nombreux enfants sont en dehors du système scolaire et les mécanismes devant être mis en place (classes passerelles notamment) n'ont pas atteint le niveau attendu.

24. Les analyses menées dans le cadre de concertations étroites et régulières par un groupe local des partenaires pour l'éducation (GLPE) regroupant une très large variété d'acteurs (la *Task Force* interministérielle, les partenaires bilatéraux et multilatéraux au développement, les fondations privées, les organisations non gouvernementales et associations locales et internationales, les représentants de syndicats ou groupements et associations de syndicats, le secteur privé productif, etc.), ont permis d'identifier les activités prioritaires vers lesquelles orienter le financement additionnel. Ces analyses sont par ailleurs confortées par les résultats présentés dans le rapport de performance et partagés avec une large audience lors de la revue sectorielle. Sans changer l'objectif, la zone d'intervention et les composantes du projet, le financement additionnel permettra d'intensifier les efforts sur des activités déjà financées dans le projet initial et de financer des activités qui avaient été pré-identifiées mais n'avaient pu être retenues en raison de contraintes budgétaires. Le financement additionnel permettra enfin un rééquilibrage des interventions du PAPSE par rapport i) à l'intervention des autres partenaires et ii) aux écarts de financement mis en avant lors de la revue.

25. Concernant les appuis des partenaires techniques et financiers au primaire, le tableau en annexe 5 montre une implication massive sur des aspects qualitatifs relatifs à la formation des enseignants, à l'encadrement et la supervision pédagogiques et à la dotation d'outils pédagogiques et didactiques. Les lignes qui suivent donnent une description sommaire des champs d'intervention spécifiques couverts par les principaux partenaires qui interviennent au niveau primaire :
 - L'Agence Française de Développement (AFD), à travers deux contrats de désendettement et de développement, construit 324 salles de classe primaire, réhabilite deux centres de formations des maitres, renforce les compétences des enseignants et directeurs d'école par un programme de formation continue et apporte un appui institutionnel à la DRH et à la DAF.
 - La Banque Africaine de Développement (BAD) envisage la construction de 119 salles de classe et 20 cantines scolaires dans le cadre d'un projet multisectoriel d'appui au développement d'un pôle agro-industriel dans la région du Bélier et du district autonome de Yamoussoukro.
 - Le Programme Alimentaire Mondial (PAM) intervient prioritairement dans l'alimentation scolaire et l'amélioration de la lecture.
 - UNESCO assure le suivi de l'Agenda 2030 en général et l'Objectif de Développement Durable 4 en particulier et appuie le renforcement des capacités des enseignants à travers le développement de modules de formation continue.
 - UNICEF (i) veille à la santé des enfants à travers l'organisation de campagnes de vaccination, (ii) soutien l'accès à l'éducation par la mise en place d'opportunités d'éducation pour les enfants hors du système et la distribution de kits scolaires, (iii) appuie le MENETFP dans le développement du préscolaire à travers l'approche communautaire, (iv) veille à la protection des enfants contre la violence et l'exploitation et (v) appuie le MENETFP dans la mise en place d'une stratégie d'intégration des structures islamiques d'éducation dans le système formel et la production régulière de statistiques scolaires.
 - Le programme TRECC (Transformer l'Education dans les Communautés productrices de Cacao) de la Fondation Jacobs vise à améliorer les conditions de vie des enfants et jeunes de Côte d'Ivoire vivant dans les communautés productrices de cacao en

préparant les enfants à réussir à l'école et dans la vie, à travers le développement des compétences cognitives, sociales et émotionnelles (0 à 5 ans) et en assurant l'acquisition de compétences fondamentales en lecture et calcul à l'école primaire.

26. Concernant les écarts de financement, le Plan Triennal d'Action Budgétisé (PTAB) du PSE indique la nécessité de construire et/ou de réhabiliter 12 948 salles de classe. L'Etat s'engage à prendre en charge la construction (selon différentes modalités) de 7 099 salles de classe. Il est prévu que l'AFD prenne en charge la construction de 324 salles de classes et la BAD 119. Le PATB indique que 300 salles de classe seront construites sous financement PAPSE (qui n'avait pu être pris en compte dans le projet initial faute de budget suffisant). Le PTAB indique la construction de 5106 salles de classe dont le financement est à rechercher.

27. Ces constructions doivent répondre à la demande croissante de scolarisation (taux net de scolarisation et taux d'achèvement en hausse), mais également (et surtout) à la problématique des écoles incomplètes et/ou en matériaux précaires. Ces dernières ne peuvent résister aux différentes saisons des pluies, amputant l'année scolaire de moitié, laissant les communautés dans un sentiment d'abandon, creusant davantage les inégalités régionales et posant d'importants problèmes de sécurité pour les élèves. Cela est particulièrement saisissant dans les 6 régions d'intervention du projet ou 646 écoles (soit plus de 50% des école de la région) sont à cycle incomplet et presque 1700 salles de classe sont en matériaux précaires.

28. Sans une attention particulière à la question de l'amélioration de l'environnement des apprentissages, les efforts portés sur la qualité des interventions des enseignants - déjà largement soutenus par l'ensemble des acteurs (formation, encadrement et accompagnement pédagogiques, dotation de matériel pédagogique) - demeureront précaires. Le gouvernement ivoirien et le GLPE s'accordent sur le risque considérable, pour la qualité des apprentissages et au regard des objectifs du PSE dont l'atteinte reste fragile, de ne pas intensifier l'effort vers l'amélioration de l'environnement via de meilleures structures scolaires.

2. Description du financement additionnel

29. L'objectif du financement additionnel est de consolider l'objectif de développement du projet initial PAPSE à savoir renforcer l'accès à l'éducation préscolaire et améliorer les résultats d'apprentissages dans les écoles primaires bénéficiaires au sein des communautés participantes. Le financement additionnel permettra de poursuivre l'appui aux 6 régions déjà identifiées sur le projet initial, à partir d'une analyse rigoureuse prenant en compte les plus faibles taux de scolarisation et les niveaux élevés de pauvreté. Il s'agit de Bagoué, Béré, Bounkani, Kabadougou, Poro et Tchologo. La situation particulière de ces régions – qui n'a pas changé depuis l'analyse réalisée pour le projet initial approuvé en juin 2018, confirme la nécessité de rester concentré sur ces zones pour un impact significatif. L'intervention permet également une synergie avec le Projet filets sociaux productifs de la Banque mondiale qui intervient dans les mêmes régions. L'augmentation du nombre d'écoles bénéficiaires dans les mêmes régions permet par ailleurs de réaliser des économies d'échelle au niveau de la mise en œuvre du projet.

30. Les interventions proposées s'inscrivent dans les quatre composantes du projet initial qui sont centrées sur l'amélioration des conditions pour de meilleurs résultats d'apprentissage, le renforcement de la gestion et de la redevabilité dans le secteur de l'éducation, l'amélioration de l'environnement des apprentissages dans les écoles bénéficiaires, ainsi que la mise en œuvre et l'évaluation du projet. Certaines interventions sont les mêmes que celles du projet initial et en étendent seulement la couverture. D'autres sont nouvelles et leur introduction vise à pallier la faiblesse des financements jusqu'ici mobilisés en leur faveur en dépit du caractère prioritaire.

31. Ainsi le programme bénéficie de l'atout de prolonger un programme déjà approuvé, dont l'alignement sur le PSE et les buts stratégiques du PME ont déjà été établis. En outre, les nouvelles interventions, toutes inscrites dans le PSE, ont la légitimité supplémentaire d'avoir été identifiées comme prioritaires par les participants, y compris la société civile, lors de la revue sectorielle conjointe de décembre 2018. Enfin, en s'appuyant sur les mêmes dispositifs et arrangements institutionnels que le projet initial, la phase de démarrage sera accélérée.

32. La conception du projet repose sur une théorie du changement visant à améliorer la qualité des résultats d'apprentissages (voir Annexe 2).

33. Un chronogramme prévisionnel des activités est disponible en annexe 6.

<u>Bénéficiaires du projet</u>

34. Les bénéficiaires du projet sont répartis en plusieurs groupes en fonction des activités prévues. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des bénéficiaires du projet initial et additionnel.

Tableau 1 : Estimation du nombre de bénéficiaires du Projet

Bénéficiaires	Hypothèses/Formules	Nombre de bénéficiaires projet initial	Nombre de bénéficiaires projet additionnel	Nombre de bénéficiaires total
Elèves bénéficiaires d'activités préscolaire	Nombre d'écoles préscolaires x Nombre de classes préscolaires x Effectif des classes x Durée du projet	12.960	18.210[3]	31.170
Enseignants du préscolaire formés	Nombre d'écoles x Nombre de classes x nombre personnel enseignant (y compris assistant)	= 117 x 2 x 2 = 468	= 225 x 1x1[4]= 225	693
Elèves bénéficiaires d'activités liées à la qualité, dans les écoles primaires bénéficiaires	Nombre d'écoles x Nombre de salles de classe x effectif des classes x durée du Projet	= 150 x 6 x 40 x 4 = 144,000	= 225 x 6 x 40 x 4 = 216 000	360 000
Enseignants du primaire formés (journées pédagogiques incluses)	Nombre d'écoles bénéficiaires x Nombre d'enseignants	= 150 x 6 = 900	= 225 x 6 = 1350	2 250
Bénéficiaires des activités de déparasitage dans les écoles primaires	Nombre d'écoles x Nombre de salles de classe x Effectif des classes x Durée du Projet	= 150 x 6 x 40 x 4 = 144,000		144 000

[3] Le calcul des bénéficiaires tient compte du calendrier de construction des salles préscolaires communautaires et pré-primaires. Toutes les classes ne seront pas ouvertes la première année.
[4] Dans le modèle préscolaire communautaire, il est prévu un enseignant et un assistant dans chaque classe. Dans le modèle pré-primaire, il est prévu un enseignant affecté par l'Etat. La décision du recrutement d'un assistant est laissée à la communauté.

Bénéficiaires de kits scolaires dans les écoles primaires	Nombre de bénéficiaires de kits scolaires dans les écoles primaires	2500		2500
Bénéficiaires des classes passerelles	Nombre d'enfants bénéficiaires des classes passerelles et recevant des kits scolaires		4 500	4 500

2.1 Composante 1 : Amélioration des conditions pour de meilleurs résultats d'apprentissages *(USD 23,52 millions)*

Sous composante 1.1 : Développement du préscolaire *(USD 14,14 millions)*

35. Compte tenu des effets positifs de l'éducation préscolaire sur la rétention et les résultats d'apprentissage dans l'enseignement primaire, le PSE vise à atteindre 30% d'inscription chez les enfants d'âge préscolaire d'ici à 2025 et à assurer un accès équitable à un enseignement préscolaire de qualité. La réalisation de cet objectif nécessite de mettre l'accent sur l'offre d'éducation préscolaire dans des zones rurales où le taux d'inscription est très faible. La stratégie du gouvernement s'articule autour de deux axes : i) le renforcement de l'offre communautaire et ii) le développement d'une offre pré-primaire.

36. Le projet initial finance déjà des activités autour du renforcement de l'offre communautaire pour les enfants de 4 à 5 ans (soit 2 années de préscolarisation) en milieu rural. Il soutient donc la stratégie du gouvernement qui appuie les communautés à offrir une éducation préscolaire dans les zones qui en sont pour l'instant dépourvues. L'objectif du préscolaire communautaire, comme indiqué dans le PSE, est de multiplier les opportunités d'apprentissages des jeunes enfants pour pallier l'insuffisance de l'offre pré-primaire publique actuelle. Cette modalité offre des services d'une qualité comparable à ceux offerts dans le système public ordinaire grâce, en partie, à un encadrement du ministère et une subvention d'origine publique des éducateurs communautaires. Le projet initial permet d'appuyer 117 écoles préscolaires communautaires à travers une subvention pour la construction et l'équipement d'un espace préscolaire, la mise à disposition de matériel pédagogique et didactique adapté, le salaire des éducateurs communautaires et assistants pour chacune des 117 nouvelles écoles, la formation initiale et continue des éducateurs et de leurs auxiliaires. Le projet initial renforce les compétences du gouvernement en l'aidant à définir les normes minimales de qualité du préscolaire communautaire. Le suivi des écoles communautaires sera intégré aux missions et responsabilités actuelles des responsables locaux de l'éducation (inspecteurs et conseillers pédagogiques). Le gouvernement, en conformité avec la stratégie détaillée du PSE, prendra la relève du projet pour la subvention accordée aux écoles préscolaires communautaires assurant ainsi la pérennité des activités engagées.

37. Le financement additionnel sera orienté vers une autre action stratégique développée dans le PSE : le développement d'une offre de pré-primaire à l'intention des enfants de 5 ans au sein des écoles primaires en milieu rural. Cet appui vise à accélérer le rythme d'extension du préscolaire public.

38. Ce soutien additionnel permettra la construction et l'acquisition de l'équipement (mobilier et matériel pédagogique spécifiques au préscolaire et validé par le MENETFP) de 225 classes pré-primaire qui seront construites dans les écoles primaires déjà ciblées par le

plan de construction et de réhabilitation primaire du MENETFP. Les nouvelles directives du MENETFP prescrivent en effet de construire une classe pré-primaire dans toutes les écoles bénéficiaires d'un programme de construction et de réhabilitation. Tout comme les salles de classe primaire, la salle pré-primaire sera construite selon l'approche communautaire avec l'appui des techniciens communautaires déployés par le projet dans les localités. Il existe actuellement 101 classes pré-primaire dans le pays qui accueillent 2750 enfants.

Caractéristiques des classes pré-primaire financées par les fonds additionnels :

39. Les enseignants des classes pré-primaires sont des fonctionnaires payés et formés par le MENETFP. Toutefois, le curriculum de formation des enseignants au sein du CAFOP, jusqu'à maintenant exclusivement concentré sur le niveau primaire, vient juste d'introduire un module de formation spécifiquement axé sur le préscolaire en 2018. La majorité des enseignants affectés dans les classes pré-primaire à la rentrée n'aura donc pas bénéficié de formation spécifique à l'accompagnement d'élèves de niveau préscolaire. Afin d'assurer que les enseignants des classes pré-primaires affectés dans les localités bénéficiaires maitrisent les compétences et connaissances spécifiques à la petite enfance, le financement additionnel financera une formation de prise de poste de deux semaines pour 225 enseignants affectés aux classes pré-primaire dans les localités bénéficiaires (les modules de la formation de prise de poste ont été testés dans le cadre d'une expérience pilote – UNICEF et la Banque Mondiale - avec des résultats très positifs). Le projet contribuera à renforcer l'équipe centrale de formateurs spécialistes dans le développement intégré du jeune enfant (6 superviseurs et 13 formateurs en 2019). Il s'agit de la même équipe impliquée dans la formation des éducateurs du préscolaire communautaire. A travers ces spécialistes, plusieurs structures gouvernementales sont représentées : Direction de la Pédagogie et de la Formation Continue (DPFC), Direction des Ecoles, Lycées et Collèges (DELC), Institut National de Formation Sociales (INFS), Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité (MFPEFS), Centre d'Animation et de Formation Pédagogique (CAFOP) et leurs compétences sont renforcées.

40. Assistant : Chaque communauté a la possibilité d'engager un bénévole comme assistant pour appuyer l'enseignant dans sa classe. Les enseignants engagés par les communautés recevront deux semaines de formation initiale autour des besoins spécifiques des jeunes enfants et les façons d'interagir efficacement avec eux. Cette formation sera la même que celle donnée aux assistants des classes préscolaires communautaire du PAPSE initial. Le recrutement de tel assistant sera mené par le COGES en fonction de critères fixés par le MENETFP. La rémunération de ces assistants sera prise en charge par la communauté.

41. Formation continue pour les enseignants et encadrement pédagogique : L'encadrement et la formation continue des enseignants des classes pré-primaires seront essentiels pour l'amélioration de la qualité. Après la formation de prise de poste, les enseignants recevront 10 jours de formation continue par an. En outre, il est prévu un suivi pédagogique régulier avec l'appui de conseillers pédagogiques et d'inspecteurs. Ces derniers recevront également une formation et des outils pour les aider à appuyer les enseignants des classes pré-primaires (notamment dans l'application des normes minimales de qualité développées par le projet initial).

42. Meubles et matériels pédagogiques : La classe pré-primaire recevra des matériels et mobiliers spécifiques au préscolaire pour s'assurer qu'ils sont appropriés pour les jeunes enfants et pour faire une distinction claire entre les classes primaires et la classe pré-primaire. Ces mobiliers et matériaux pédagogiques s'aligneront avec les recommandations du MENETFP. Cela comprendra au moins deux tables rondes, des petites chaises et des nattes suffisantes pour 30 jeunes enfants et des petits équipements extérieurs pour les jeux de plein air. La classe pré-primaire recevra également un bureau et une chaise pour l'enseignant, une armoire, et un tableau mural, en ligne avec la liste existante de mobiliers pour la classe pré-primaire. Pour les matériels pédagogiques, le projet fournira un kit de démarrage de matériel (validé par le MENETFP), qui devrait inclure du matériel pour l'écriture et les arts plastiques, des jeux éducatifs, des livres et des petits équipements extérieurs pour les jeux de plein air (balles et cordes à sauter par exemple). De plus, la formation des enseignants comprendra la fabrication de matériels didactiques et ludiques à partir de matériaux locaux.

43. Langue d'instruction : À l'instar des autres écoles maternelles publiques de Côte d'Ivoire, le français sera la langue d'instruction. Cependant, l'utilisation de la langue maternelle peut aider les jeunes enfants à comprendre les concepts fondamentaux. La sélection d'un assistant au sein de la communauté avec une maîtrise de la langue locale sera favorisée.

44. Programme scolaire : La classe pré-primaire suivra le programme scolaire du MENETFP. Si des changements sont effectués dans le curriculum du ministère, ils seront reflétés dans le projet et communiqués aux enseignants lors des séances de formation continue.

45. Autre volet petite enfance : Les enseignants et les assistants seront sensibilisés aux aspects liés à la santé, la nutrition et à l'hygiène dans le cadre de la formation initiale (comprenant la mise en œuvre de pratiques appropriées pour les toilettes et le lavage des mains ; la vérification rapide quotidienne de l'état de santé ; etc.) et encouragés à créer des liens avec les agents de santé communautaires (ASC) qui pourront faire des suivis sanitaires auprès des enfants. Le financement additionnel permettra également de relayer le programme d'éducation parentale pour le DPE (développé dans le cadre du PAPSE initial) via des messages en langues locales dans les radios accessibles aux communautés (de préférence les radios de proximité).

46. Concernant la sélection de sites d'implantation des différents modèles de préscolaire : Le préscolaire pré-primaire sera implanté dans les écoles primaires déjà ciblées par le plan de construction et de réhabilitation primaire du MENETFP. Les nouvelles directives du MENETFP prescrivent en effet de construire une classe pré-primaire dans toutes les écoles bénéficiaires d'un programme de construction et de réhabilitation. Seront priorisées par le projet les écoles situées en zones véritablement rurales (la classification rurale en Côte d'Ivoire est fonction de la disponibilité de certaines commodités telles que l'eau, l'assainissement, l'électricité) permettant de s'assurer que les interventions bénéficient aux populations les plus paupérisées. Le modèle communautaire sera implanté dans les écoles primaires qui ne bénéficient pas du plan de rénovation et de réhabilitation du MEN.

47. Ces fonds supplémentaires permettront donc d'accroitre la scolarisation préscolaire en milieu rural (dont les progressions en 2017 ne sont pas à la hauteur des attentes). Les deux modèles (préscolaire communautaire et pré-primaire) qui présentent chacun des avantages et des inconvénients peuvent avoir des impacts différents sur les apprentissages des élèves. Les deux modèles seront inclus dans l'évaluation d'impact planifiée à la fin du projet et permettra au ministère d'affiner sa stratégie et de la mettre à l'échelle. Par ailleurs, toujours sur le plan institutionnel, le projet favorise la collaboration entre le MFPES et le MENETFP. Ainsi, le MFPES qui a participé à la préparation du projet initial et additionnel continuera d'apporter une contribution technique pendant sa mise en œuvre notamment sur la formation.

48. Ces deux activités mises en place et suivies conjointement par plusieurs directions du MENETFP et par le MFPES permettront à ces derniers de renforcer leur capacité en matière de petite enfance pour qu'ils puissent mener à bien les fonctions d'orientation, de pilotage et de coordination qui leur sont confiées. Cette évaluation sera l'occasion pour le MENETFP et ses partenaires de tirer les leçons de ces deux approches en termes d'accès, d'équité et d'efficacité. Cette capitalisation d'expériences alimentera les discussions autour de la meilleure approche à retenir pour la mise en œuvre de la deuxième phase du PSE.

49. L'indicateur de résultat du projet (nombre d'enfants inscrits dans les écoles maternelles communautaires construites dans le cadre du projet) est révisé pour tenir compte de cette nouvelle approche.

Sous-composante 1.2 : Amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture et des mathématiques *(USD 9,38 millions)*

50. Pour améliorer les résultats d'apprentissage des élèves, le projet vise à renforcer les capacités de l'ensemble du système éducatif afin de soutenir au niveau de la classe le processus d'apprentissage, en particulier dans les domaines de la lecture et des mathématiques. Le projet se concentre sur les trois premiers niveaux (CP1, CP2 et CE1) dans les écoles primaires bénéficiaires.

L'appui à l'amélioration de la formation continue des enseignants

51. Sous cette composante, le projet initial finance l'observation de pratiques de classes dans 150 écoles et la formation continue d'enseignants, de directeurs d'écoles et de conseillers pédagogiques autour des pratiques d'enseignement de la lecture et de l'écriture et du calcul dans les premiers niveaux primaires. L'objectif est (i) d'identifier les principales faiblesses de l'enseignement et de l'apprentissage et concevoir le premier programme de formation continue, (ii) d'établir la base de référence pour les indicateurs de l'enseignement et de l'apprentissage. La formation concerne l'ensemble des enseignants affectés dans les 150 écoles, avec une attention particulière apportée aux enseignants en charge des 3 premiers niveaux qui seront dotés d'outils spécifiques aux premiers apprentissages. Le projet initial développe des outils comme i) des plans de leçons, ii) des outils d'évaluation formative en classe pour les enseignants axés sur les mathématiques

et la lecture, iii) des grilles d'observation de classe et iv) des livrets décodables. Il financera aussi l'acquisition de planches murales, de cahiers d'activités pour les élèves et d'un petit nombre de livres de jeunesse pour la classe. Le PAPSE a l'intention de développer un modèle reliant la supervision pédagogique et les observations de routine de classe avec les améliorations des pratiques pédagogiques et des activités de remédiation au niveau de l'école et de la classe. Le projet initial appuie également la chaine d'encadrement (directeurs d'écoles et conseillers pédagogiques) à assurer leur mission d'accompagnement et d'encadrement des enseignants. Les visites et observations de classe doivent ainsi nourrir le contenu des ateliers de formation des enseignants (sous forme de journées pédagogiques).

52. Le financement additionnel permet d'ajouter 225 écoles (à ces 150) pour lesquelles tous les enseignants seront également formés aux premiers apprentissages (lecture/écriture, calcul) sur la base des modules développés dans le cadre du financement initial et dotés d'outils spécifiques. Des observations de classe seront également menées dans ces écoles additionnelles afin d'observer les changements espérés des pratiques pédagogiques. A travers cette augmentation, c'est près de 1350 enseignants supplémentaires et une centaine d'encadreurs pédagogiques qui bénéficieront de renforcement des capacités sur la base des observations de classe. Notons ici que ces 1350 enseignants qui bénéficieront de la formation dans le cadre du projet additionnel sont affectés dans les 225 écoles primaires qui bénéficieront de l'appui du projet dans la composante 1 (soutien au pré-primaire) et dans la composante 3 (amélioration de l'environnement d'apprentissage via la réhabilitation de classes en matériaux précaires).

53. Le financement additionnel soutiendra la reproduction et la diffusion d'une centaine de fiches pédagogiques à destination des enseignants pour la lecture et de l'écriture, d'un livret décodable par élève et des cahiers de l'élève pour les bénéficiaires des 225 écoles supplémentaires.

54. Enfin, les journées pédagogiques, dont l'organisation et les modalités seront révisées via le financement initial et additionnel, seront ouvertes à l'ensemble des enseignants du (tous les niveaux) des écoles primaires bénéficiaires du projet.

55. Pour contrôler l'amélioration de la qualité des premiers apprentissages, le financement additionnel permettra d'étendre à une année supplémentaire les études EGRA et EGMA déjà prévues annuellement sur le financement initial. Par ailleurs, l'accroissement du nombre de bénéficiaires renforcera la robustesse statistique de l'étude d'impact du projet. Ces résultats seront largement disséminés pour informer la communauté éducative et nourrir les réflexions ministérielles quant à une mise à l'échelle des différentes activités entreprises et matériels pédagogiques développés.

56. Ces différentes activités et les résultats qui en découleront favoriseront une réflexion conjointe et permanente entre les directions centrales en charge du pilotage (notamment celles de la formation initiale et continue et de l'encadrement des enseignants) et les services déconcentrés responsables dans la mise en œuvre quotidienne des activités.

Le soutien aux classes passerelles

57. Le financement additionnel permettra d'appuyer le développement de classes passerelles pour répondre aux défis de la non scolarisation et déscolarisation. La loi relative à la politique de scolarisation obligatoire et les engagements internationaux imposent la mise en place d'une politique d'amélioration de l'accès au primaire mais aussi le développement d'offres alternatives d'éducation et de formation pour les enfants non scolarisés ou déscolarisés. En 2018-2019, aucune classe passerelle n'est ouverte dans les 6 régions d'intervention.

58. Cette activité, nouvelle par rapport au projet initial, avait été pré-identifiée lors de la préparation du PAPSE initial. Cette activité est parfaitement alignée avec le PATB 2017-2020 qui identifie le PME comme source de financement de l'activité « Développer des classes passerelles ». Le rapport de performance du secteur éducation et formation au titre de l'année 2017 suggère que les résultats obtenus sont loin d'atteindre les objectifs fixés. Le nombre d'enfants de 10 à 13 ans inscrits dans ces classes est de 4 732 enfants (contre 8 722 attendus en 2017 et pour une cible de 30 000 en 2025).

59. Les classes passerelles se présentent comme un programme d'éducation d'urgence basé sur l'apprentissage accéléré. En Côte d'Ivoire, la classe passerelle offre aux enfants âgés entre 9 et 14 ans qui n'ont pas eu accès à l'éducation, la possibilité d'une éducation accélérée afin de combler un retard et poursuivre leur scolarité dans l'enseignement formel. Le développement de classes passerelles en Côte d'Ivoire est principalement l'œuvre des Organisation Non Gouvernementales (ONG) nationales et internationales.

60. La stratégie d'intervention dans le cadre du financement additionnel sera définie à partir de la capitalisation déjà réalisée dans le cadre du projet PUAEB, des expériences menées par les autres partenaires (UNICEF et TRECC notamment) et du guide de mise en œuvre de la DAENF.

61. Elle s'appuiera également sur les leçons apprises dans le cadre de la mise en œuvre des classes passerelles dans les pays de la sous-région (Mali et Burkina Faso notamment) afin de permettre aux pays d'investir dans des activités dont les impacts sont déjà reconnus comme soutenables et pouvant être mis à l'échelle. A ce titre, la fondation Stromme qui met en œuvre la stratégie de scolarisation accélérée au Niger, au Mali et au Burkina Faso a participé à un atelier sur les classes passerelles en juin 2017 à Abidjan avec la DAENF et les ONG impliquées dans cette activité en Côte d'Ivoire. Cet atelier a permis de présenter les aspects pédagogiques des programmes développés dans les 4 pays, leur coût et financement, les résultats ainsi que les atouts et les défis auxquels font face les acteurs dans sa mise en œuvre.

62. Au niveau du MENETFP, c'est la Direction de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle (DAENF) qui est en charge de cette question. Elle a récemment développé, sur la base d'une capitalisation d'expériences, un guide de mise en œuvre qui permet de lister (i) les critères de choix des zones d'implantation (effectifs d'enfants hors système, engagement des communautés et des autorités éducatives de la région, offre formelle, etc…), (ii) le processus d'identification et de sélection des enfants (effectifs, âge, niveau),

, (iii) les profils des animateurs, (iv) l'organisation des classes selon les programmes. Ces derniers ont été révisé en 2017 avec l'appui de UNICEF.

63. Dans les 3 premiers mois du financement additionnel, et pour répondre à une préoccupation majeure discutée lors la revue sectorielle et avec le GLPE, le projet financera une étude sur les enfants hors de l'école dans les six régions d'intervention pour mieux définir leurs profils, leurs besoins, leurs attentes tout en veillant à ce que le modèle soit équitable et soutenable sur les plans techniques et financiers. Ce travail d'analyse et de réflexion permettra de mieux définir les modalités d'intervention dans le cadre du projet à l'aune du guide développé par la DAENF et des expériences internationales et nationales. Les résultats de cette étude préalable permettront d'identifier les localités d'implantation des classes passerelles, les modalités de fonctionnement (animateur, accompagnement, degré de connexion entre le dispositif passerelle et le système formel, etc.), les partenaires opérationnels (ONG). Le projet financera, dès la fin de la première année du financement additionnel, la mise en place de classes passerelles et la dotation de kits scolaires pour environ 4500 enfants dont 50% de filles.

2.2 Composante 2 : Renforcement de la gestion et de la redevabilité dans le secteur de l'éducation *(USD 3,38 millions)*

Sous-composante 2.1 : Participation citoyenne à la gestion des écoles *(USD 0,94 millions)*

64. Le projet vise à renforcer la responsabilisation au sein du système éducatif, grâce à un niveau élevé d'implication des parents et des communautés dans la gestion générale de l'école. Pour chaque école bénéficiaire, le COGES sera habilité à soutenir les activités scolaires, à surveiller la qualité des prestations de services, à participer à la gestion des fonds transférés et à rendre compte de la qualité des prestations de services. Le projet finance, entre autres, la fourniture de matériel de formation, la publication de fiches de résultats scolaires, les séances d'information communautaires. L'équipe nationale au niveau central fournit un appui technique aux inspections pour surveiller les réalisations sur la base des résultats attendus. Le MENETFP effectuera également des enquêtes auprès des bénéficiaires pour permettre aux communautés de rendre compte du fonctionnement des écoles, de la réalité des transferts de ressources et des préoccupations concernant l'utilisation des fonds, de la présence ou de l'absentéisme des enseignants et de la qualité des services.

65. Le projet initial apporte un appui à 150 communautés pour qu'elles puissent soutenir les activités scolaires, surveiller la prestation de services, participer à la gestion des fonds transférés et à rendre compte de la qualité des prestations de services comme précisé ci-dessus.

66. Le financement additionnel permettra, selon les mêmes modalités, d'accompagner 225 communautés supplémentaires à participer à la gestion des 225 écoles additionnelles du projet.

Sous-composante 2.2 : Financement des écoles liés aux résultats *(USD 1,34 millions)*

67. Dans son design initial, le projet contribue au développement d'un mécanisme de financement basé sur les performances des écoles pour aider à mettre en place des incitations pertinentes et obtenir plus de résultats d'apprentissage. Le projet finance le transfert de subvention à 150 écoles. Ces subventions apportent un montant supplémentaire qui a deux objectifs principaux compte tenu de la nécessité d'augmenter les ressources pour la plupart des écoles ainsi que la nécessité de récompenser les écoles les plus performantes, d'améliorer le rapport qualité-prix et de renforcer les liens entre les ressources et les résultats. D'une part, les écoles ayant le moins de ressources (ratio élèves/enseignant très élevé, ratio manuels/élève très faible, etc.) et dans un contexte plus difficile (les écoles rurales, sans point d'eau, sans électricité, etc.) recevront plus de ressources. D'autres part, les écoles ayant des résultats plus élevés recevront des allocations plus élevées. Cette sous-composante est mise en œuvre par la supervision de la Direction de l'Animation, de la Promotion et du Suivi des Comités de Gestion dans les Etablissements Scolaires (DAPS-COGES), en collaboration avec l'UGP, la Direction des Affaires Financières (DAF) pour les transferts et la Direction de la Stratégie, de la Planification et des Statistiques (DSPS) pour le calcul des subventions à recevoir par chaque école bénéficiaire. Au niveau local, les divisions de l'inspection supervisent l'utilisation des subventions.

68. S'agissant d'une expérience pilote, le financement additionnel ne sera pas orienté vers cette activité qui restera donc identique, dans son approche comme dans sa cible, au projet initial.

Sous composante 2.3 : Renforcement des capacités en matière de politiques publiques d'éducation et de prestations de services *(USD 1,10 millions)*

69. Le projet initial appuie au renforcement des capacités institutionnelles du MENETFP en matière de politique et gestion sectorielles par le biais de mobilisation d'expertises techniques internationales pointues, d'ateliers, d'enquêtes ainsi que l'achat de matériels et fournitures de bureau. Le financement additionnel permettra de proroger l'appui au MENETFP et à la *Task Force* interministérielle d'une année. Cet appui contribue à créer des conditions pour un meilleur alignement sur les systèmes nationaux.

2.3 Composante 3 : Amélioration de l'environnement des apprentissages dans les écoles bénéficiaires *(USD 16,64 millions)*

70. Dans le pays, la mise à disposition de salles de classe s'est faite à un rythme beaucoup plus lent que le nombre d'inscription. Alors que le nombre d'élèves dans les écoles primaires publiques a augmenté de 5,3% par an entre 2011 et 2016, le nombre de salle de classe n'a augmenté que de 2% par an au cours de la même période. Dans les zones rurales, plusieurs écoles primaires organisent des cours sous des structures temporaires construites par des gens de la communauté qui ont la volonté que leurs enfants soient scolarisés. Le gouvernement s'est engagé à construire 7 099 salles de classe (sur un besoin estimé à 12948). Le PTAB du PSE mentionne aussi un gap de financement pour 5106 salles de classe.

71. Dans cette composante, le projet initial renforce la scolarisation (et notamment celle des filles) au sein d'un environnement propice aux apprentissages en appuyant la distribution

de 10 000 kits scolaires pour les filles issues des ménages les plus défavorisés, en appuyant des campagnes de déparasitage, en octroyant des financements aux écoles pour qu'elles puissent financer leurs projets prioritaires en fonction de leurs besoins (salle de classe, bloc latrines, installation en eau ou électricité, installation sportive).

72. Le financement additionnel intensifiera les efforts vers l'amélioration de l'environnement des apprentissages en finançant le remplacement de 675 nouvelles salles de classe en matériaux précaires incluant les commodités subséquentes (mobiliers, blocs, latrines et, si nécessaire, point d'eau). Le financement additionnel conservera l'approche communautaire, largement éprouvée dans le cadre du précédent appui du GPE (le PUAEB), comme modèle de maitrise d'œuvre pour la réalisation des salles de classe. Le rapport d'évaluation finale indépendante de ce projet avait d'ailleurs félicité la qualité et la pertinence de l'approche. L'activité de construction de salles de classe n'avait pas été intégrée au projet initial en raison de contraintes budgétaires. Le financement additionnel permet de résoudre ces contraintes et de mieux répondre aux écarts de financement du PSE dans ce domaine. Les besoins urgents en termes d'amélioration de l'environnement des apprentissages identifiés par le gouvernement, le GLPE, les collectivités territoriales, et l'ensemble de la société civile nécessite un effort important vers les infrastructures pour ne pas mettre en péril les efforts réalisés en termes de taux de scolarisation, de formation et accompagnement des enseignants, de renforcement de l'encadrement pédagogique.

73. Les classes rénovées et réhabilitées sous cette composante seront situées dans les 225 écoles qui bénéficieront d'un soutien au développement du préscolaire, d'un renforcement des compétences des enseignants et d'une plus forte participation des citoyens dans la gestion de l'école. Ainsi la construction de classes fait partie d'un paquet d'appui dans une même école. Cela permet de renforcer le lien entre l'amélioration de l'environnement scolaire et les activités visant spécifiquement l'amélioration des apprentissages. Il est enfin attendu que cette activité ait un impact sur l'accès. Les critères de sélection des réhabilitations donnent la priorité aux écoles rurales publiques (ce qui suggère qu'au moins un des enseignants est fonctionnaire), au cycle complet et/ou incomplet présentant des effectifs pléthoriques dans des classes construites en matériaux précaires.

74. L'approche d'autonomisation des communautés locales, conformément au plan sectoriel, vise à promouvoir l'appropriation des écoles par la communauté. En conséquence, cette composante contribue à renforcer la redevabilité au niveau local, ce qui contribuera à l'amélioration des taux d'assiduité des enseignants et des directeurs d'école. L'intervention du projet, dans cette phase additionnelle, autour des constructions scolaires contribuera à améliorer la performance des activités de constructions scolaires en mode décentralisé en renforçant notamment la remontée des informations au niveau central. De plus, cette composante profitera indirectement aux entreprises de construction privées locales et à leurs employés qui trouveront des opportunités de marché de construction d'école dans le cadre de processus de mise en concurrence au niveau local. Les communautés gèreront la construction des infrastructures et l'acquisition d'équipements avec le soutien et la supervision du niveau central.

2.4 Composante 4 : Mise en œuvre et évaluation du projet *(USD 7,15 millions)*

Sous-composante 4.1 : Mise en œuvre *(USD 4,74 millions)*

75. Le MENETFP est responsable de la mise en œuvre du projet et un comité de pilotage est mis en place pour jouer le rôle de superviseur.

76. Le projet finance une UGP dans l'objectif de faciliter la mise en œuvre du projet, notamment sur les questions de gestion financière en général, des audits internes, des fonctions de décaissement et de passation de marché et de l'assistance technique. La composition du personnel de l'UGP reste la même que celle du projet initial. Les seules modifications concernent le recrutement d'un spécialiste en sauvegardes sociales (exigence de la Banque mondiale) en tandem avec le spécialiste environnemental, d'un assistant en suivi / évaluation et d'un ingénieur en technique des bâtiments. Certains personnels de l'équipe de gestion (3 chauffeurs, 2 assistants passation de marché, un assistant suivi-évaluation) seront pris en charge par le financement additionnel.

77. Le financement additionnel permettra de couvrir les charges de fonctionnement pour une année supplémentaire (jusqu'à la date de clôture reportée au 30 juillet 2023) et pour les charges non couvertes par le projet initial.

78. Les ressources mobilisées dans le cadre du financement additionnel permettront l'acquisition d'équipements complémentaires et la maintenance du logiciel de gestion comptable et le logiciel d'analyse des données des évaluations et observations (STATA et STAT TRANSFERT), non pris en charge par le financement initial.

Sous-composante 4.2 : Evaluation *(USD 2,41 millions)*

79. Dans le cadre du projet initial, l'évaluation permet d'analyser la rentabilité des innovations pilotées. Celles-ci comprennent des activités de suivi et d'évaluation à réaliser en permanence et fournissent des mises à jour sur les progrès accomplis dans la réalisation des résultats ciblés du projet.

80. Les rapports de suivi produits par les directions du MENETFP avec le soutien de l'UGP tiendront compte des activités nouvelles introduites par le financement additionnel.

81. Le financement prévoit une évaluation d'impact dans trois domaines principaux : les subventions aux écoles, les observations de classe et le perfectionnement des enseignants. Le financement additionnel permettra d'affiner l'évaluation d'impact prévue dans le cadre du projet.

82. L'audit financier de 2023 sera lui aussi couvert par le financement additionnel.

Tableau 2 : Synthèses des **nouvelles activités** proposées dans le cadre du financement complémentaire du PME et inscrites au Plan d'Action Budgétisé 2017-2020 (PATB) du secteur Education-Formation

Nouvelles activités	**Financement additionnel PME (jusqu'en 2023)**	**PATB(PSE)** (Dans ce PATB, certaines activités avaient été identifiées sous financement PAPSE initial mais retirées en raison de contraintes budgétaires) Point de vigilance : le PATB/PSE fixe les cibles jusqu'à 2020, le projet court jusqu'en 2023)	**Commentaires**
Construire des salles pré-primaires dans les écoles primaires	225 salles	-	Conformément au PSE qui indique la création d'une classe pré-primaire dans les écoles primaires qui bénéficieront de travaux de réhabilitation ou de construction de nouvelles salles de classe, dans le cadre du projet 225 écoles bénéficieront de la construction/réhabilitation de 3 salles de classes primaire et d'une salle préscolaire
Formation « prise de poste » des enseignants du préscolaire (et assistants)	225 enseignants	-	La formation des enseignants au CAFOP vient juste d'introduire un module préscolaire. Les enseignants affectés dans ces classes pré primaire n'auront pas tous nécessairement bénéficié du module de formation.
Développer des classes passerelles pour les enfants et adolescents non scolarisés	4500 apprenants	3000 apprenants (jusqu'en 2020)	La revue sectorielle de décembre 2018 met l'accent sur la nécessité d'intensifier l'effort sur les classes passerelles eu égard à l'ampleur des besoins. Malgré d'importants progrès, les taux d'abandon restent encore importants et nécessitent une prise en

			charge de ces enfants hors de l'école. Cette dernière reste faible (4 732 enfants pris en charge en 2017 contre plus de 8000 prévus).
Construire et réhabiliter des salles de classe maitrise d'ouvrage communautaires	675	300 (jusqu'en 2020)	Le PATB signale un écart de financement pour 3000 salles de classe en mode communautaire d'ici 2020 mettant en péril les progrès qualitatifs réalisés. A noter que toute méthode de construction confondue, le PTAB indique la construction de 5106 salles de classe dont le financement est à rechercher. Les besoins d'amélioration de l'environnement scolaire via la construction durable de classe ont constamment été rappelés (notamment par les acteurs locaux) lors de la revue sectorielle.

3. Mise en œuvre

3.1 Arrangements institutionnels et de mises en œuvre

83. Les arrangements institutionnels restent les mêmes que ceux du projet initial. Le projet est mis en œuvre par le MENETFP et un Comité de pilotage joue le rôle de supervision. L'UGP a un rôle de facilitation de projet. Chacune des activités est mise en place avec les directions du MENETFP (par exemple, le développement d'outils pédagogiques à destination des enseignants est mis en place avec la DPFC qui a mobilisé une équipe nationale autour de ces questions spécifiques et qui bénéficie d'une assistance technique internationale mise à disposition par l'UGP). Cela contribue à la capitalisation et aux transferts des compétences vers des structures pérennes.

84. Plusieurs composantes du projet supposent une prise de décision accrue par les organismes décentralisés. Par exemple, la construction scolaire communautaires (au niveau préscolaire et primaire), les activités autour de la petite enfance et des subventions aux écoles comme de la participation citoyenne sont administrées au niveau de l'école ou de la communauté. Ces communautés bénéficieront d'un renforcement des compétences via le projet qui contribueront durablement à améliorer l'obligation de reddition de compte et la prestation de services.

85. Les modalités de mises en œuvre du projet ont été par ailleurs conçues pour appuyer l'enseignant autant que possible lorsqu'il est dans la salle de classe. Les observations, le suivi et l'encadrement des enseignants seront administrés au niveau régional et assurés par des conseillers pédagogiques et des inspecteurs aux compétences renforcées.

86. Conçue de cette façon, la collaboration de l'UGP avec les directions techniques du MENETFP aux niveaux national et régional et avec la Direction des Affaires Financières est de nature à contribuer aux renforcements de structures pérennes et à l'alignement sur les procédures nationales.

3.2 Suivi et évaluation des résultats

87. L'impact, les résultats et l'avancement des activités du projet seront mesurés de manière rigoureuse, crédible et dans le respect des délais. Le cadre de résultats a été révisé pour tenir compte des activités additionnelles. Présenté dans la section 9, le cadre de résultats est composé de 25 indicateurs de résultats dont 12 indicateurs intermédiaires pour mesurer les produits de chaque sous-composante. Le cadre de résultats s'appuie sur le système d'information habituel de gestion de l'éducation. Enfin, le projet investit des fonds dans le renforcement du système de suivi et évaluation par le biais de la composante 4.2.

88. Les différentes modalités de suivi et d'évaluation définies dans le cadre du projet initial restent valable dans la phase additionnelle (pour rappel, renforcement des directions du MENETFP sur les activités de suivi et évaluation des activités mises en œuvre par leur

direction, appui de l'UGP dans la préparation des rapports trimestriels et annuels, implication des acteurs locaux, notamment école et citoyen).

89. L'évaluation d'impact prendra en compte, dans son design, l'élargissement des effectifs des bénéficiaires et l'introduction des nouvelles activités pour mieux préciser les effets des différentes composantes et mieux renseigner la stratégie gouvernementale.

90. Enfin, bien qu'ayant son propre mécanisme de suivi, le projet s'inscrit pleinement dans le suivi du PSE, notamment à travers les revues sectorielles conjointes.

3.3 Pérennité

91. L'objectif du projet est une amélioration durable du système éducatif ivoirien à travers notamment (i) une meilleure préparation à la scolarisation, (ii) des enseignants et des encadreurs pédagogiques formés, (iii) des infrastructures scolaires de qualité, (iv) une implication forte des communautés dans la gestion de l'école afin de renforcer la responsabilisation autour des prestations scolaires.

92. Les résultats immédiats du projet (grâce aux financement initial et additionnel) en termes d'augmentation du nombre d'enseignants et de conseillers pédagogiques formés et plus efficaces et d'augmentation d'infrastructures construites constituent tous des améliorations durables pour les décennies à venir, sans financement supplémentaire. Les enseignants maintiendront leurs compétences améliorées et les salles de classe construites sont des structures durables. Le projet appuie d'autres activités stratégiques qui nécessiteront un financement continu pour être durable. A ce titre, le gouvernement s'est engagé à prendre la relève du financement du préscolaire communautaire (via des subventions). Par ailleurs, et comme déjà précisé dans le cadre du projet initial concernant la pérennité des subventions aux écoles, environ 3000 COGES reçoivent déjà des transferts directs du MENETFP central, tandis que les écoles primaires restantes reçoivent des ressources en nature de l'Inspection de l'enseignement primaire. Le projet responsabilise par ailleurs les directions du MENETFP dans la mise en œuvre et le suivi des activités contribuant ainsi aux renforcements de compétences de structures pérennes. De même, le projet en responsabilisant les communautés pour les constructions scolaires, assure un transfert de compétences fiduciaires pérennes.

93. Enfin, l'évaluation d'impact, qui sera plus robuste grâce au financement additionnel fournira enfin des informations essentielles pour une mise à l'échelle de manière pérenne de certaines activités.

3.4 Rôle des partenaires et alignement

94. Les partenaires au développement ont mis à profit le plan sectoriel et la préparation du projet dans sa phase initiale et additionnelle pour établir une collaboration approfondie. Les partenaires sont regroupés dans le GLPE composé de partenaires au développement et d'organisation de la société civile. Ils sont coordonnés conjointement par l'UNICEF et l'ambassade de France. La Banque mondiale à travers ce projet est en contact permanent avec ce groupe pour l'analyse sectorielle, la préparation conjointe des revues sectorielles

(la dernière a eu lieu en décembre 2018 et la prochaine est planifiée pour la fin du premier semestre 2019) et le suivi de l'ensemble des projets. Il y a ainsi eu une dizaine de consultations sur la conception de la phase additionnelle du projet. Dans le cadre de la préparation initiale comme additionnelle, les activités prévues par les partenaires dans chacune des composantes du projet ont été cernées, positionnées et capitalisées de manière à assurer la coordination (identification du projet initial, mises-en œuvre des premières activités, identification de la phase additionnelle). Les partenaires continueront de contribuer activement au projet et la Banque mondiale informe régulièrement le GLPE de la mise en œuvre des activités.

95. Le projet, dans sa phase initiale comme additionnelle, est donc parfaitement conforme aux principes de la Déclaration de Paris et du Partenariat de Busan et répond aux principes de l'appropriation car basé sur le PSE et son PATB 2017-2020.

4. Risques clés

96. La formulation du document de projet additionnel arrivant moins d'une année après l'approbation du projet initial et les objectifs et composantes du projet restant identiques, la partie suivante reprend les informations fournies dans le document du projet initial.

97. **Le niveau de risque global** du Projet est jugé substantiel. Cela est dû aux cotes de risque importantes pour la politique et la gouvernance ; la macroéconomie, la conception technique du projet ; les capacités institutionnelles pour la mise en œuvre et la pérennité, risques fiduciaires et parties prenantes.

98. **Le risque politique et gouvernance** est jugé substantiel : Malgré un retour à la stabilité et en dépit de la fin des violences postélectorales, la situation sécuritaire reste stable mais fragile. La Banque mondiale s'attelle à atténuer les risques liés à la sécurité par le biais de ses prêts d'appui aux politiques de développement en appui aux mesures de renforcement de la stabilité, en particulier le développement d'infrastructures critiques, la création d'emplois, le soutien aux filets de sécurité et le soutien aux régions vulnérables aux conflits. La Côte d'Ivoire est en proie à des chocs de prix sur une large palette de marchés internationaux de produits de base, notamment le cacao et d'autres produits agricoles, ainsi que les hydrocarbures et l'or. Le soutien continu de la Banque mondiale, axé sur l'amélioration du climat d'investissement, permettra d'atténuer ces risques en favorisant la diversification économique, mais des risques résiduels importants pour la croissance et la stabilité macro-budgétaire subsistent. Toutefois, l'économie devrait, selon les projections, poursuivre sa croissance rapide, quoiqu'à un rythme lent.

99. **Le risque macroéconomique** est jugé substantiel, principalement parce qu'un ajustement budgétaire sera nécessaire au cours des prochaines années. Pour assurer la viabilité des finances publiques et de la dette et répondre aux exigences des programmes soutenus par le FMI et aux objectifs de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), le gouvernement devra réduire le déficit fiscal d'environ 1.5 pour cent du PIB dans les deux prochaines années pour pouvoir assurer la soutenabilité fiscale et de la dette, en accord avec le programme appuyé par le FMI. Cet ajustement est réalisable mais il implique de doubler les efforts en termes de mobilisation des ressources et de maîtrise des dépenses

publiques. Ce risque sera suivi étroitement dans le dialogue de la Banque avec le Gouvernement dans le cadre des séries d'aide budgétaire, en étroite collaboration avec le FMI. Le Groupe de la Banque Mondiale prévoit également de fournir des conseils en matière de politique budgétaire et de gestion par le biais de son fonctionnement de la gouvernance et de ses services de conseil et d'analyse, notamment en matière de fiscalité.

100. **Le risque en stratégies et politiques sectorielles** est jugé modéré. Le gouvernement a mis en place un Plan Sectoriel de l'Education sur 10 ans (PSE 2016-2025) couvrant tous les niveaux et un plan de mise en œuvre détaillé triennal. Les donateurs ont approuvé les deux documents à l'appui de la requête du gouvernement d'un financement du Partenariat Mondial pour l'Education. Un groupe de travail du Premier Ministre supervise le fonctionnement du PSE et la coordination entre tous les niveaux d'éducation. Malgré le risque permanent de changements institutionnels en raison de la volatilité du contexte politique ivoirien, compte tenu de l'engagement actuel des représentants des gouvernements et des donateurs, le risque est considéré comme modéré.

101. **Le risque relatif à la conception technique du projet** est jugé substantiel. Cela est dû à la mise en œuvre d'un mécanisme de subvention basé sur les performances des écoles– le projet pilote de bourses scolaires – qui est une initiative nouvelle en Côte d'Ivoire et qui nécessitera une planification et un suivi minutieux pour être déployé avec succès. L'accroissement de la décentralisation vers les communautés nécessitera un renforcement considérable des capacités aux niveaux national, régional et scolaire. Par ailleurs, le Projet nécessite des mécanismes de ciblage précis pour aider les populations les plus vulnérables à s'inscrire à l'école. Enfin, l'accent mis sur les activités plus larges du développement de la petite enfance tirant parti de la plateforme du préscolaire signifie que plus d'un ministère seront impliqués dans le Projet, ce qui nécessite des dispositions de mise en œuvre prudentes pour garantir la continuité et une coordination étroite entre les ministères impliqués. De plus, les leçons tirées du précédent PUAEB indiquent qu'une mise en œuvre harmonieuse nécessite : i) un suivi étroit et une implication du Comité de pilotage dans la mise en œuvre du Projet ; et ii) une mise en œuvre rapide de mesures correctives en cas de problème.

102. À ce stade, **le risque fiduciaire** est jugé substantiel, en raison du contexte général qui prévalait au moment de la préparation du Projet, notamment le niveau de risque du pays en matière de gestion financière, l'absence de structure de supervision efficace du Comité de pilotage technique (CPT) durant le projet antérieur sur l'enseignement primaire. Par ailleurs, la conception du Projet intègre les transferts de fonds par l'intermédiaire d'une variété d'organismes d'exécution aux bénéficiaires finaux dans certaines zones géographiquement dispersées et ces transferts nécessiteront différents contrôles. Les contrôles sont établis à (i) toutes les étapes, à l'approbation, durant l'exécution et la clôture, et (ii) tous les niveaux, central, décentralisé et au niveau des écoles.

103. **Le risque sur les parties prenantes** est jugé substantiel. Pour la mise en œuvre, l'implication des parties prenantes pourrait constituer une contrainte. À ce jour, les communautés ne sont pas impliquées dans la gestion des écoles, dans un système géré de manière centralisée. Le risque inclut l'absence de réglementations pour structurer la participation des citoyens à la gestion des écoles, les faibles capacités des communautés

à contribuer à la gestion des écoles et le manque d'outils techniques liés aux mécanismes de financement axés sur les résultats. Toutefois, 800 salles de classe ont été construites par les communautés dans le cadre du précédent PUAEB. Par conséquent, le pays a une certaine expérience dans l'approche de construction communautaire. Le PUAEB a contribué à l'organisation et au renforcement des COGES et a développé différents supports de formation pour permettre aux communautés de gérer les bâtiments scolaires. Le Projet profitera des leçons de cette expérience en vue d'élaborer les outils de renforcement des capacités pour les communautés.

104. Par ailleurs, l'amélioration de la gestion et le renforcement de l'optimisation des ressources dans le système éducatif impliquent la participation de plusieurs services publics aux niveaux central et régional ainsi qu'au niveau des inspections, en ce qui concerne notamment la planification, les ressources humaines et les finances. Toutefois, le MENETFP n'a pas nécessairement les capacités pour garantir une bonne coordination entre ces services. Les parties prenantes du secteur public pourraient également être réticentes à contribuer à une plus grande transparence, qui s'avère être indispensable à l'amélioration de la gestion administrative et à une meilleure répartition des ressources humaines et financières entre les écoles.

105. Enfin, il existe un risque substantiel associé à **la capacité institutionnelle pour la mise en œuvre et la pérennit**é. D'une part, les capacités de suivi et évaluation sont faibles, ce qui empêche le ministère d'assurer un bon suivi de la prestation de services liée aux résultats de l'éducation et, d'autre part, le Projet inclut de nouvelles approches liées à la redevabilité et aux subventions des écoles indexées à la performance. La pérennité des activités du projet nécessite un suivi étroit de l'allocation du budget national à l'éducation.

5. Résumé de l'évaluation

106. La formulation du document de projet additionnel arrivant moins d'une année après l'approbation du projet initial et les objectifs et composantes du projet restant identiques, la partie suivante reprend en grande partie les informations fournies dans le document du projet initial. Des mises à jour ont été apportées notamment sur les aspects sociaux (équipe UGP pour les sauvegardes)

5.1 Analyse économique et financière (le cas échéant)

107. Les impacts du Projet peuvent être analysés en fonction des perspectives à court, moyen et long terme. À court et moyen terme, le Projet profitera aux jeunes Ivoiriens (garçons et filles) qui auront accès à l'enseignement primaire, grâce à l'infrastructure mise en place dans le cadre du Projet. Au-delà de l'accès à l'école et des aspects quantitatifs relatifs au nombre d'inscrits, le Projet aura un impact sur le taux de rétention dans les écoles primaires et, donc, sur l'achèvement du cycle primaire, à travers la stimulation de la demande d'éducation. À moyen terme, le Projet contribuera à améliorer les acquis du système éducatif national en matière d'apprentissage, à travers le renforcement des mécanismes d'évaluation des apprentissages et des mécanismes de remédiation. De plus, le Projet favorisera également l'équité sociale et géographique en matière d'accès aux services éducatifs par d'une part la promotion de l'enseignement préscolaire

communautaire et pré-primaire et, d'autre part, par une meilleure répartition géographique des autres ressources de l'éducation, sur la base de l'amélioration escomptée de la gestion administrative du système.

108. À long terme, le Projet aura un impact sur la croissance économique à travers le développement humain du pays, compte tenu de sa contribution au développement de l'enseignement primaire et des compétences.

5.2 Conception technique

109. La conception technique du Projet – dans sa phase initiale comme additionnelle - a été finalisée après un examen approfondi des travaux d'analyse entrepris récemment dans le secteur de l'éducation par le MENETFP, la Banque mondiale et d'autres partenaires au développement dans le pays. Les résultats de ces analyses mettent en évidence les principales forces et faiblesses du système éducatif. Les questions prioritaires identifiées comprennent la faiblesse et l'inégalité du taux d'achèvement du cycle primaire résultant des contraintes aussi bien de l'offre que de la demande, le manque d'allocation des ressources au niveau des écoles, le manque de reddition de compte et une optimisation très limitée des ressources. Le Projet s'est également appuyé sur les leçons tirées des précédents projets dans le secteur de l'éducation exécutés avec succès en Côte d'Ivoire ainsi que dans d'autres pays ; les larges consultations avec les parties prenantes ; et l'expertise des experts invités, des consultants et de l'équipe de la Banque mondiale. Le Projet est conçu pour aider le gouvernement de Côte d'Ivoire à mettre en œuvre la première phase du PSE, telle que décrite dans le CDMT 2017-2020, dont les activités devraient être financées conjointement par le gouvernement et les bailleurs.

110. La conception technique du Projet repose sur une compréhension mondiale croissante selon laquelle la gestion axée sur les résultats peut changer les mauvaises performances persistantes enregistrées par les services éducatifs d'un pays. Les services et interventions financés dans le cadre du Projet devraient avoir un impact significatif sur l'objectif du gouvernement en matière de prestation de services de qualité dans le secteur de l'éducation.

111. Le principal objectif du Projet est d'améliorer les résultats d'apprentissage, en mettant l'accent sur les premières années du primaire. À cette fin, le Projet interviendra dans six (6) domaines principaux : (i) des investissements au niveau de l'éducation parentale et l'éducation de la petite enfance ; (ii) les subventions aux écoles pour augmenter les ressources allouées pour supporter les coûts de fonctionnement des écoles ; (iii) le renforcement de la reddition de compte, en encourageant la participation communautaire à la gestion récurrente des écoles ; (iv) soutien de l'amélioration continue des pratiques d'enseignement à travers un soutien accru des inspecteurs et conseillers pédagogiques aux enseignants, ainsi qu'en renforçant la formation des enseignants à partir des observations en classe ; (v) le Projet fera la promotion du financement axé sur les résultats en faveur des écoles, afin de mettre en place des incitations qui les encouragent à se concentrer davantage sur les pratiques pédagogiques et l'apprentissage des élèves, (vi) des investissements favorables à l'amélioration de l'environnement des apprentissages.

112. Même si le Projet intègre des mesures pertinentes fondées sur des problèmes identifiés et prend en compte les leçons tirées d'expériences similaires dans d'autres pays, la faisabilité s'avère difficile, car certaines des sous-composantes introduiront des innovations en Côte d'Ivoire. Néanmoins, le Projet expérimentera ces innovations dans les régions sélectionnées, afin de tirer les enseignements relativement à leur conception, leur mise en œuvre et leur impact, avant d'en étendre la portée.

113. La gestion communautaire et scolaire est au cœur du Projet. Par conséquent, elle s'appuiera sur l'expérience du PUAEB financé par le PME, qui a mis en œuvre avec succès la gestion communautaire.

114. Le gouvernement est en train de mettre en œuvre des réformes qui sous-tendront les initiatives d'amélioration de la qualité financées par le Projet. Ces réformes comprennent la récente réforme pour augmenter le temps d'instruction avec la décision du Gouvernement de rendre obligatoire la classe le mercredi matin. Le mercredi était un jour de repos et utilisé par les écoles pour donner des cours privés à certains élèves. De plus pour augmenter le temps d'instruction, la décision permet à tous les élèves de bénéficier d'activités de remédiation organisées dans les écoles sur une base hebdomadaire. Ces réformes comprennent également la réforme en cours du programme de formation continue des enseignants avec un contenu amélioré pour les modules liés à l'enseignement préscolaire et à la lecture.

5.3 Gestion financière

115. L'Unité de coordination du Projet du précédent PUAEB, sous la supervision d'un Comité de pilotage de projet (CPP) présidé par le Directeur de cabinet du MENETFP ou son représentant, a la responsabilité fiduciaire globale du PAPSE. Les dispositions de gestion financière du Projet PAPSE s'appuient sur les dispositions existantes du précédent PUAEB.

116. La dotation en personnel est restée adéquate et des livres de comptes et pièces justificatives idoines ont été tenus pour toutes les dépenses. L'UGP connaît parfaitement les exigences de la Banque mondiale en matière de gestion financière. Conformément à l'utilisation du système national, tel que stipulé dans le nouveau décret n°475 régissant les modalités d'exécution des projets financés par des bailleurs de fonds en Côte d'Ivoire, un contrôleur financier issu du ministère du Budget et un comptable public issu du ministère des Finances ont été affectés à l'UGP et leur performance globale est adéquate. L'audit du PUAEB pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 a été soumis à temps et l'opinion de l'auditeur externe était une opinion (favorable) sans réserve. La plupart des recommandations liées aux faiblesses du contrôle interne de l'audit précédent ont été mises en œuvre.

117. Le risque global pour le PAPSE est jugé substantiel. On estime que la gestion financière satisfait aux exigences minimales de la Banque mondiale en vertu de la Politique de la Banque mondiale ainsi que de la Directive IPF et est, donc, adéquate pour fournir, avec une assurance raisonnable, des informations de gestion financière précises et opportunes requises par la Banque mondiale sur la situation du Projet. Les dispositions antérieures du personnel de gestion financière du PUAEB, composé d'un responsable financier et

administratif, d'un comptable et de cinq assistants comptables, sont jugées acceptables. Toutefois, afin de maintenir la ponctualité et la fiabilité des informations produites par l'UGP et une séparation adéquate des fonctions, un comptable principal possédant des qualifications et expériences satisfaisantes pour la Banque mondiale a été recruté et entièrement dédié à la coordination du travail de l'équipe de comptables et également au suivi de l'utilisation des fonds transférés aux écoles et aux COGES. Le logiciel de comptabilité « TOM2PRO » et le Manuel de procédures, y compris les procédures fiduciaires, sont régulièrement actualisés pour inclure des procédures spécifiques liées à la mise en œuvre de ce Projet. Ces mesures d'atténuation sont datées ont été mise en œuvre avant l'entrée en vigueur du Projet.

5.4 Passation de marchés

118. L'Unité de mise en œuvre du Projet du précédent PUAEB a la responsabilité globale de la passation de marchés pour le PAPSE. L'UGP connaît parfaitement les exigences de la Banque mondiale en matière de passation de marchés. La performance globale du PUAEB a été modérément satisfaisante pendant des années. Le risque global pour le PAPSE relativement à la passation de marchés est modéré et un spécialiste expérimenté en passation de marchés a été recruté au niveau de l'UGP. La passation de marchés pour le projet sera réalisée en accord avec le « *World Bank Procurement Régulations for Recipients under Investment Project Financing* », daté du 1er juillet 2016, et au-delà qui réfère aux « Régulations des Passation de marchés ». « *Guidelines on Preventing and Combating Fraud and Corruption in Projects Financing by IBRD Loans ans IDA Credits* and Grants, daté de juillet 2016, devra être appliqué au projet.

5.5 Aspect social (notamment les sauvegardes)

119. Le Projet cible les activités dans les zones rurales et régions mal desservies et apportera en particulier un soutien aux enfants pauvres et défavorisés. Il fournira des bourses scolaires qui permettront aux écoles de ces régions mal desservies de mettre en œuvre des activités/mesures spécifiques visant à réduire le coût de la scolarisation des personnes démunies dans ces régions mal desservies. En finançant fortement la formation des enseignants et le soutien pédagogique, le Projet contribuera à améliorer le taux de rétention et à permettre à davantage d'enfants défavorisés d'avoir accès à l'enseignement primaire. En ce qui concerne l'équité entre les sexes, l'offre de fournitures scolaires gratuites aux filles réduira considérablement le coût de la scolarité pour les filles issues de familles démunies. Enfin, le Projet soutiendra une participation sans cesse croissante des COGES au niveau des écoles dans l'enseignement primaire après avoir reçu un soutien au renforcement de leurs capacités de gestion des subventions aux écoles, la participation aux écoles préscolaires communautaires et la construction de classes à base communautaire.

120. Pour le présent Projet, l'OP 4.12 relative à la réinstallation involontaire est déclenchée, car certains travaux de génie civil, pour les salles des écoles préscolaires, pourraient impliquer l'acquisition de terres conduisant à une réinstallation involontaire et/ou des restrictions d'accès aux ressources ou aux moyens de subsistance. Un Cadre de politique

de réinstallation (CPR) a été publié le 19 janvier 2018 avant l'examen. Au cours de la mise en œuvre, une évaluation sera entreprise pour chaque sous-projet, afin de déterminer si, oui ou non, des terres seront acquises et si, oui ou non, un Plan d'action de réinstallation (PAR) spécifique aux sous-projets sera requis. Ces PAR seront préparés puis soumis à la Banque mondiale pour examen et seront divulgués dans le pays et sur le site Web de la Banque mondiale avant le début des travaux de génie civil.

5.6 Aspect environnemental (notamment les mesures de sauvegarde)

121. Au niveau de l'environnement, l'opération en cours suscitera des avantages positifs en termes de meilleure gestion des déchets, d'amélioration des conditions de santé et d'assainissement ainsi qu'en termes de sécurité des élèves et des enseignants.

122. Le Projet est classé dans la catégorie B de l'évaluation environnementale, étant donné que les impacts environnementaux et sociaux négatifs potentiels associés à la construction et à la réhabilitation des écoles (notamment les infrastructures sanitaires telles que les latrines) sont généralement moins néfastes car se révèlent être à petite échelle et spécifiques aux sites ; de ce fait, ils sont gérables à un niveau acceptable. Compte tenu de la nature et de la portée des activités, deux politiques de sauvegarde environnementale ont été déclenchées en plus de la politique de sauvegarde sociale susmentionnée. Il s'agit des politiques OP/PB4.01 (Évaluation environnementale) et OP/PB4.11 (Ressources culturelles physiques). Toutefois, un seul instrument de sauvegarde a été préparé. Un Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) est déjà en place. Afin d'atténuer les problèmes potentiels liés aux ressources culturelles physiques, un chapitre spécifique a été élaboré dans le CGES.

123. Après son élaboration, le Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) a fait l'objet de consultation et a été publié en Côte d'Ivoire le 9 Janvier 2018 et sur le site Web de la Banque mondiale le 3 mars 2018. Il précise le processus d'examen environnemental et social, y compris les responsabilités institutionnelles en matière d'examen, de revue et d'approbation, ainsi que la mise en œuvre de mesures d'atténuation et de suivi, pour les investissements futurs. Ce processus d'examen comprend : (i) un formulaire d'examen environnemental et social pour déterminer les impacts environnementaux et sociaux négatifs potentiels et les résultats des consultations sont à consigner dans un rapport; (ii) une liste de contrôle environnemental et social comportant des mesures d'atténuation génériques à adapter à l'investissement spécifique ; (iii) un résumé des politiques de sauvegarde de la Banque mondiale ; (iv) un Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) comprenant des indicateurs de suivi environnemental et des activités de renforcement des capacités ; (v) des directives environnementales à l'intention des entrepreneurs ; et (vi) des termes de référence génériques d'évaluation de l'impact environnemental. Il est également conçu pour servir de guide à l'élaboration des évaluations d'impact environnemental et social (EIES), le cas échéant.

124. L'Unité d'exécution du Projet travaillera en étroite collaboration avec l'Agence nationale de l'environnement (ANDE) en vue de traiter les questions de sauvegarde et bénéficiera de la formation sur les sauvegardes assurée par les missions d'appui de la Banque mondiale à l'implémentation. Le personnel de l'UGP assurera sur une base

régulière le suivi de l'ensemble des exigences en matière de sauvegardes. Les missions d'appui de la Banque mondiale à la mise en œuvre comprendront également des spécialistes en sauvegardes environnementales et sociales.

125. L'Accord de don exigera du gouvernement qu'il prépare et soumette à la Banque mondiale, pour approbation et divulgation préalables, toutes les évaluations d'impact environnemental et social (EIES) requises, conformément au CGES, pour les activités proposées dans le cadre de l'opération en cours. Avant de démarrer des travaux quelconques, le gouvernement prendra toutes les mesures requises par les EIES et obtiendra l'approbation de la Banque mondiale. Enfin, le gouvernement, par l'intermédiaire de l'UGP, rendra compte trimestriellement à la Banque mondiale des mesures de sauvegarde environnementale prises à travers : (i) un Rapport spécifique de suivi des sauvegardes ; et (ii) un résumé de ce rapport spécifique qui devra être inclus dans les rapports d'étape périodiques du Projet. Par ailleurs, dans le cadre du projet additionnel, l'UGP recrutera un spécialiste en sauvegarde sociale qui travaillera en tandem avec le spécialiste environnemental déjà en poste.

5.7 Autres politiques de sauvegarde (le cas échéant)

126. Ressources culturelles physiques, OP/PB4.12 est déclenché. Cependant le déclenchement de cette politique ne requiert pas la préparation d'instrument de sauvegarde spécifique. Les constructions impliqueront des excavations et un chapitre sera inclus dans le CGES pour fournir des orientations au cas où des ressources culturelles physiques seraient découvertes.

6. Règlement des griefs à la Banque mondiale

127. Les communautés et individus qui estiment qu'ils sont lésés par des projets soutenus par la Banque mondiale peuvent soumettre des plaintes à travers les mécanismes existants de règlement des griefs dudit projet ou au Service de règlement des griefs (*Grievance Redress Service* - GRS) de la BM. Le GRS veille à ce que les plaintes reçues soient examinées rapidement, afin de répondre aux préoccupations liées au projet. Les communautés et individus affectés par un projet peuvent soumettre leurs plaintes au Panel d'inspection indépendant de la BM qui détermine si, oui ou non, un dommage est survenu ou pourrait survenir du fait de la non-conformité de la BM à ses politiques et procédures. Les plaintes peuvent être soumises à tout moment après que les préoccupations ont été portées directement à l'attention de la Banque mondiale, et que la Direction de la Banque mondiale a eu la possibilité d'y répondre. Pour de plus amples renseignements sur la façon de soumettre des plaintes au Service de règlement des griefs de la Banque mondiale (GRS), veuillez visiter le site suivant : http://www.worldbank.org/en/projects-operations/products-and-services/grievance-redress-service. Pour de plus amples informations sur la façon de soumettre des plaintes au Panel d'inspection de la Banque mondiale, veuillez visiter le site suivant : www.inspectionpanel.org

7. Sommaire des changements

	Modifié	Inchangé
Changements du cadre de résultats	✓	
Changement des composantes		✓
Changement du coût des composantes	✓	
Changement de date de clôture du Don	✓	
Changement d'agence d'exécution		✓
Changements des objectifs de développement du Projet		✓
Changement du plan de décaissement	✓	
Variation des arrangements des décaissements	✓	
Variation des estimations de décaissements	✓	
Changement des risques au niveau des opérations (SORT)		✓
Changement dans les politiques de sauvegarde		✓
Changement des catégories		✓
Changement des dispositions juridiques		✓
Changement dans les arrangements institutionnels		✓
Changement de la gestion financière		✓
Changement dans la passation des marchés		✓
Modification de la cible	✓	
Autres changements		
Changement de l'analyse économique et financière		✓
Changement de l'analyse technique		✓
Changement de l'analyse sociale		✓
Changement de l'analyse environnementale		✓

8. Détail des changements

Catégories de risque	Notation initiale	Notation additionnelle
Risque politique et de gouvernance	Substantielle	Substantielle
Risque macro-économique	Substantielle	Substantielle
Stratégies et politique sectorielles	Modéré	Modéré
Conception technique du projet ou du programme	Substantielle	Substantielle
Capacité institutionnelle pour la mise en œuvre et la pérennité	Substantielle	Substantielle
Risque fiduciaire	Substantielle	Substantielle
Rsique environnemental et social	Modéré	Modéré

Parties prenantes	● Substantielle	● Substantielle
Autre		
Au niveau global	● Substantielle	● Substantielle

9. Cadre de résultats

128. Le cadre de résultats est légèrement modifié par rapport au cadre de résultats du projet initial. Ces changements répondent à (i) l'intensification de certaines activités qui impactent les cibles et à (ii) l'introduction de nouvelles activités. Il a par ailleurs été réorganisé pour mieux suivre l'ordonnancement des composantes.

<u>Au niveau des indicateurs liés aux objectifs du projet</u>

Un indicateur global sur le nombre d'élèves total bénéficiaires du projet a été ajouté.

Les données de base et cibles pour les indicateurs de genre ont également été revus pour les mettre en cohérence avec l'indicateur qui les précède pour le calcul de la part (Part des filles de deuxième année de l'enseignement primaire avec un score moyen ou élevé en mathématiques des communautés bénéficiaires pauvres et en retard en développement ; Part des enseignantes mettant en œuvre au moins trois des nouvelles pratiques pédagogiques développées dans le cadre du Projet, dans les écoles bénéficiaires).

La valeur de l'indicateur « nombre d'enseignants recrutés » associé à la composante « Amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage de la lecture et des mathématiques » a été modifiée pour corriger une erreur du document initial. Le projet ne prévoit pas de recrutement au niveau primaire mais appuie fortement la formation, l'accompagnement et le suivi d'enseignants déjà en poste pour un impact significatif et à court terme sur les résultats des élèves en lecture, écriture et mathématiques.

<u>Au niveau des indicateurs de résultats intermédiaires par composante</u>

Pour le préscolaire : Un indicateur a été ajouté sur le nombre de classe pré-primaires construites par le projet. L'indicateur relatif au nombre d'enfants inscrits dans les écoles maternelles communautaires construites dans le cadre du projet a en revanche été supprimé (puisqu'un indicateur sur le nombre de bénéficiaires total a été ajouté)

Pour l'amélioration de l'enseignement de l'apprentissage de la lecture et des mathématiques : deux indicateurs ont été ajoutés :

- un indicateur a été ajouté sur le nombre de classes équipées en matériel didactique. En revanche, l'indicateur relatif au nombre d'enseignants formés sur base d'observation de classe a été supprimé (le nombre d'enseignant formé étant un indicateur du niveau supérieur du cadre de résultat).
- un indicateur sur le nombre d'enfants pris en charge dans les classe passerelles a été ajouté

Pour le renforcement de la gestion et de la redevabilité : aucun changement n'a été apporté dans le choix des indicateurs.
Au niveau de l'amélioration de l'environnement pour de meilleurs apprentissages : un indicateur a été ajouté sur le nombre de classes primaires réhabilitées/construites.

Au niveau de la mise en œuvre et de l'évaluation de projet : aucun changement n'a été apporté.

Cadre de Résultats

PAYS : Côte d'Ivoire

Côte d'Ivoire : Projet d'amélioration de la fourniture des services éducatifs

Objectifs de développement du Projet

L'objectif de développement du Projet est le suivant : accroître l'accès à l'éducation préscolaire et améliorer les résultats d'apprentissage dans les écoles primaires bénéficiaires des régions participantes

Indicateurs liés aux objectifs de développement du projet	Unité de mesure	Base	Cible du projet initial	Cible du projet additionnel	Cible totale
Nombre d'élèves (tous niveaux confondus) bénéficiaires du projet	Nombre	0.00	156.960.00	238.710.00	395.670.00
Dont nombre de filles	Nombre	0.00	78.480.00	119.355.00	197.835.00
Développement du préscolaire					
Nombre d'établissements préscolaires répondant aux normes de qualité, dans les communautés bénéficiaires	Nombre	0.00	90.00	150.00	240.00
Amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage de la lecture et des mathématiques					
Part des élèves de deuxième année de l'enseignement primaire avec un score moyen ou élevé en mathématiques des communautés bénéficiaires pauvres et en retard en développement	Pourcentage	24.00	32.00	32.00	32.00
Part des filles de deuxième année de l'enseignement primaire avec un	Pourcentage	47.00	50.00	50.00	50.00

Indicateurs liés aux objectifs de développement du projet	Unité de mesure	Base	Cible du projet initial	Cible du projet additionnel	Cible totale
score moyen ou élevé en mathématiques des communautés bénéficiaires pauvres et en retard en développement					
Part des élèves de deuxième année de l'enseignement primaire avec un score moyen ou élevé en lecture, dans les écoles primaires des communautés bénéficiaires pauvres et en retard en développement	Pourcentage	6.00	15.00	15.00	15.00
Part des filles de deuxième année de l'enseignement primaire avec un score moyen ou élevé en lecture, dans les écoles primaires des communautés bénéficiaires pauvres et en retard en développement	Pourcentage	47.00	50.00	50.00	50.00
Enseignants recrutés ou formés	Nombre	0.00	900.00	1.350.00	2.250.00
Nombre d'enseignants recrutés	Nombre	0.00	0.00	0	0
Nombre d'enseignants formés	Nombre	0.00	900.00	1.350.00	2.250.00
Enseignants recrutés ou formés - Féminin (exigence RMS)	Nombre	0.00	675.00	320,00	995,00
Part des enseignants mettant en œuvre au moins trois des nouvelles pratiques pédagogiques développées dans le cadre du Projet, dans les écoles bénéficiaires	Pourcentage	0.00	80.00	80.00	80.00
Part des enseignantes mettant en œuvre au moins trois des nouvelles pratiques pédagogiques développées dans le cadre du Projet, dans les écoles bénéficiaires	Pourcentage	0.00	80.00	80.00	80.00

Indicateurs de résultats intermédiaires par composante	Unité de mesure	Base	Cible du projet initial	Cible du projet additionnel	Cible totale
Développement du préscolaire					
Nombre d'écoles maternelles communautaires construites par le projet	Nombre	0.00	117.00	117.00	117.00

Nombre de classes pré-primaire construites dans les communautés bénéficiaires	Nombre	0.00	0.00	225.00	225.00
Nombre de bénéficiaires du déparasitage	Nombre	0.00	240.000.00	240.000.00	240.000.00
Dont nombre de filles	Nombre	0.00	120.000.00	120.000.00	120.000.00
Amélioration de l'apprentissage et de l'enseignement de la lecture et des mathématiques	Nombre				
Part des enseignants recevant au moins une visite de supervision par trimestre, des inspecteurs ou des conseillers pédagogiques, dans les écoles bénéficiaires'	Pourcentage	0.00	90.00	90.00	90.00
Nombre de classes équipées en matériel didactique	Nombre	0.00	450.00	675.00	1.125.00
Nombre d'enfants pris en charge dans les classes passerelles	Nombre	0	0	4.500.00	4.500.00
Renforcement de la gestion et de la redevabilité dans le secteur de l'éducation					
Part des écoles publiques déclarant les subventions scolaires et les résultats des élèves lors des réunions d'information communautaires, au moins une fois par an, dans les écoles bénéficiaires	Pourcentage	0.00	90.00	0.00	60.00
Amélioration de l'environnement des apprentissages dans les écoles bénéficiaires					
Nombre de filles recevant des kits scolaires complémentaires	Nombre	0.00	2.500.00	2.000.00	4,500,00
Nombre de salles de classe primaires réhabilitées/construites	Nombre	0.00	0.00	675.00	675.00
Mise en œuvre et évaluation du projet					
Nombre de notes de politique publiées par le MENETFP	Nombre	0.00	8.00	1.00	9.00
Rapport d'évaluation et d'impact publié par le MENETFP	Oui/Non	Non	Oui	Oui	Oui

Pour les nouveaux indicateurs, la fréquence de collecte, les sources des données / méthodologie et les entités chargées de la collecte des données sont présentés dans le tableau suivant :

Nom de l'indicateur	Unité de mesure	Données de référence	Cible finale	Fréquence	Sources de données/méthodologie	Entité chargée de la collecte des données
Nombre d'élèves (tous niveaux confondus) bénéficiaires du projet	Nombre	0	395.670.000	Annuelle	Rapport d'exécution semestriel du projet	Unité d'exécution du projet
Nombre de classes pré-primaire construites dans les communautés bénéficiaires	Nombre	0	225	Annuelle	Rapport d'exécution semestriel du projet	Unité d'exécution du projet
Nombre de classes équipées en matériel didactique	Nombre	0	1.125	Annuelle	Rapport d'exécution semestriel du projet	Unité d'exécution du projet
Nombre d'enfants pris en charge dans les classes passerelles	Nombre	0	4.500	Annuelle	Rapport d'exécution semestriel du projet	Unité d'exécution du projet
Nombre de salles de classe primaires réhabilitées/construites	Nombre	0	675	Annuelle	Rapport d'exécution semestriel du projet	Unité d'exécution du projet

Annexe 1 : Part variable

1. Le projet global PAPSE suit le nouveau modèle de financement (NMF) introduit en mai 2014 par le PME. Le NMF a introduit une « partie variable » dont l'objectif est de tirer parti du financement du PME et de catalyser des politiques de transformation qui auront un impact durable sur le secteur de l'éducation. Sur les 24,1 millions de dollars EU du Projet PAPSE initial, la partie variable représente 7,23 millions de dollars EU. La part variable du financement additionnel (30% du financement additionnel) s'élève à 8,4 millions USD (sur les 28 millions), soit un total cumulé de 15,63 millions USD.

2. En vue du déclenchement du paiement de ce montant, les deux projets (initial et additionnel) totalisent six (6) indicateurs dont l'atteinte des cibles traduira un changement significatif dans les domaines de l'équité, de l'efficience et des résultats d'apprentissage. Trois (3) parmi ces indicateurs proviennent du projet initial, l'un étant gardé comme tel et les deux autres étant une désagrégation de l'ancien indicateur. Un autre est « partiellement » nouveau même s'il est en fait une reformulation élargie d'un indicateur existant dans le projet initial. Deux autres sont totalement nouveaux. Tous ces indicateurs (et leurs cibles) sont alignés sur le PSE. Cinq d'entre eux proviennent comme tels de ce dernier et le sixième est une combinaison de 2 indicateurs du PSE. Tous reflètent les politiques prioritaires du gouvernement et le consensus entre les partenaires éducatifs.

3. C'est le système national, dont la qualité est jugée très positivement par le GLPE, qui évalue l'atteinte des indicateurs. Le projet permet par ailleurs un appui à la *Task Force*, à la DVSP avec la mise à disposition d'un consultant international en appui à la réalisation de l'évaluation nationale en lecture et mathématiques, et un renforcement des structures pérennes du MENETFP qui justifient un alignement sur les procédures nationales.

Tableau A1.1 : Récapitulatif des changements des indicateurs de la part variable entre projet initial et additionnel

Dimensions	**Libellés des indicateurs approuvés dans le projet initial**	**Libellés des indicateurs dans le nouveau projet**	**Observations**
Equité	Part des enfants dans l'éducation préscolaire inscrits dans une école communautaire	Proportion d'enfants du milieu rural parmi les enfants inscrits dans les structures préscolaires	Indicateur **changé (reformulé et élargi conformément à la révision du cadre de résultat du PSE)** et cible mise en cohérence. Imputation sur le fonds initial (2.410.000 USD) et sur le fonds additionnel (2.800.000)

Efficience	Nombre d'heures de service effectif hebdomadaire moyen des enseignants du premier cycle du secondaire	Nombre d'heures de service effectif hebdomadaires moyen des enseignants du premier cycle du secondaire	Indicateur **inchangé**. Imputation sur le fonds initial (2.410.000)
		Taux achèvement primaire / Part de l'enseignement primaire dans les dépenses courantes d'éducation	Cet indicateur est **nouveau.** Il s'agit d'une combinaison de 2 indicateurs du PSE permettant de mettre en regard résultats et financement donnant ainsi une mesure d'efficience. Imputation de 2.600.000 USD sur le financement additionnel
Résultats d'apprentissage	Résultats des tests normalisés sur les acquis en lecture et en mathématiques pour la 3ème et la 4ème année	Pourcentage d'élèves du cours élémentaire ayant atteint le « seuil de compétences suffisant » de maitrise en mathématiques	Indicateur initial **désagrégé** en 2 indicateurs et complété par la notion de « seuil de compétences suffisant ». Les cibles sont mises en cohérence. Imputation suivante : Indicateur mathématiques sur le fonds initial : 1.509.040 USD Indicateur lecture : sur le fonds additionnel : 2.018.640
		Pourcentage d'élèves du cours élémentaire 1 ayant atteint le « seuil de compétences suffisant » de maitrise en lecture	
		Nombre d'enseignants recrutés	Nouvel indicateur au niveau intermédiaire de la chaine de résultat permettant une meilleure gestion des risques. Il s'agit ici du recrutement des sortants du CAFOP donc d'enseignants ayant

			bénéficié d'une formation initiale. Imputé sur le fonds initial : 900.960 USD Et sur le fonds additionnel : 981.360 USD

Indicateur à ambition renforcée pour l'équité

Tableau A1.2 : Récapitulatif pour l'indicateur d'équité entre le projet initial et additionnel

	Libellés des indicateurs approuvés dans le projet initial	Libellés des indicateurs dans le nouveau projet	**Justification**
Equité	Part des enfants dans l'éducation préscolaire inscrits dans une école communautaire	Proportion d'enfants du milieu rural parmi les enfants inscrits dans les structures préscolaires	L'indicateur Equité sur la proportion des enfants ruraux préscolarisés, qui étaient initialement limités aux enfants des centres communautaires, a été étendu à tous les types de centres d'éducation préscolaire, cela à la suite de la révision du cadre de résultats du PSE lors de la revue sectorielle conjointe de décembre 2018. Formulé ainsi, l'indicateur se focalise davantage sur les enfants des milieux ruraux et mesure l'accroissement réel de la scolarisation préscolaire des enfants issus de ces zones géographiques. Les cibles ont été révisées en conséquence. Il s'agit d'un indicateur à ambition renforcée.

4. **Contexte et justification :** La petite enfance est une période cruciale pour le développement des aspects physiques, cognitifs, linguistiques, socio-émotionnels et la préparation à l'école. Un certain nombre d'interventions ciblant la petite enfance, y compris celles axées sur l'éducation à bas âge et la pré-alphabétisation, ont montré leur impact positif sur la préparation à l'école, ce qui a permis d'améliorer les résultats et de réduire les taux de redoublement et d'abandon. En Côte d'Ivoire, plusieurs études soulignent les effets positifs potentiels du préscolaire. Les données de l'étude du PASEC en 2009 et de l'Evaluation nationale réalisée en 2012 indiquent que le niveau en français et en mathématiques était plus élevé en 2ème année pour les élèves qui avaient fréquenté l'école préscolaire (dans l'étude PASEC, cet impact semblait encore plus important en 5ème année). En outre, une étude récente de l'UNICEF, qui a évalué différents types de

services préscolaires en Côte d'Ivoire, a montré que chaque modèle avait un impact positif sur l'apprentissage et la transition à l'école primaire par rapport aux enfants n'ayant pas fréquenté la maternelle.

5. Cependant en Côte d'Ivoire, seulement 10% des enfants âgés de 3 à 5 ans sont inscrits à l'école préscolaire. De plus, d'énormes disparités sociales et géographiques sont notées dans l'accès aux services préscolaires. Dans les zones rurales, la scolarisation est nettement inférieure à la moyenne nationale. En conséquence, les enfants des régions et des familles les plus pauvres du pays sont moins préparés à d'autres apprentissages dans l'enseignement primaire.

6. Afin d'améliorer l'équité dans la scolarisation, le PSE vise à développer une éducation préscolaire de qualité, sous le modèle communautaire, fonctionnant avec un financement public mais géré par les communautés, mais également au travers de classes pré-primaire. Ces différents modèles bénéficient de l'encadrement des conseillers pédagogiques. Selon les données de la DSPS, la proportion d'enfants du milieu rural parmi les enfants inscrits dans les structures préscolaires était de 16% en 2012/2013. Elle atteignait 22% en 2016/2017, soit une nette progression.

7. **Activités** : Le projet appuiera de nombreuses activités telles que : la formation des communautés en construction et gestion des écoles, l'élaboration et la standardisation des contenus de formation des enseignants, l'encadrement pédagogique par des conseillers pédagogiques, l'achat de matériel didactique, l'élaboration de normes de qualité, l'éducation parentale, la sensibilisation via des messages radio, la construction de classes pré-primaire et le renforcement des compétences des enseignants.

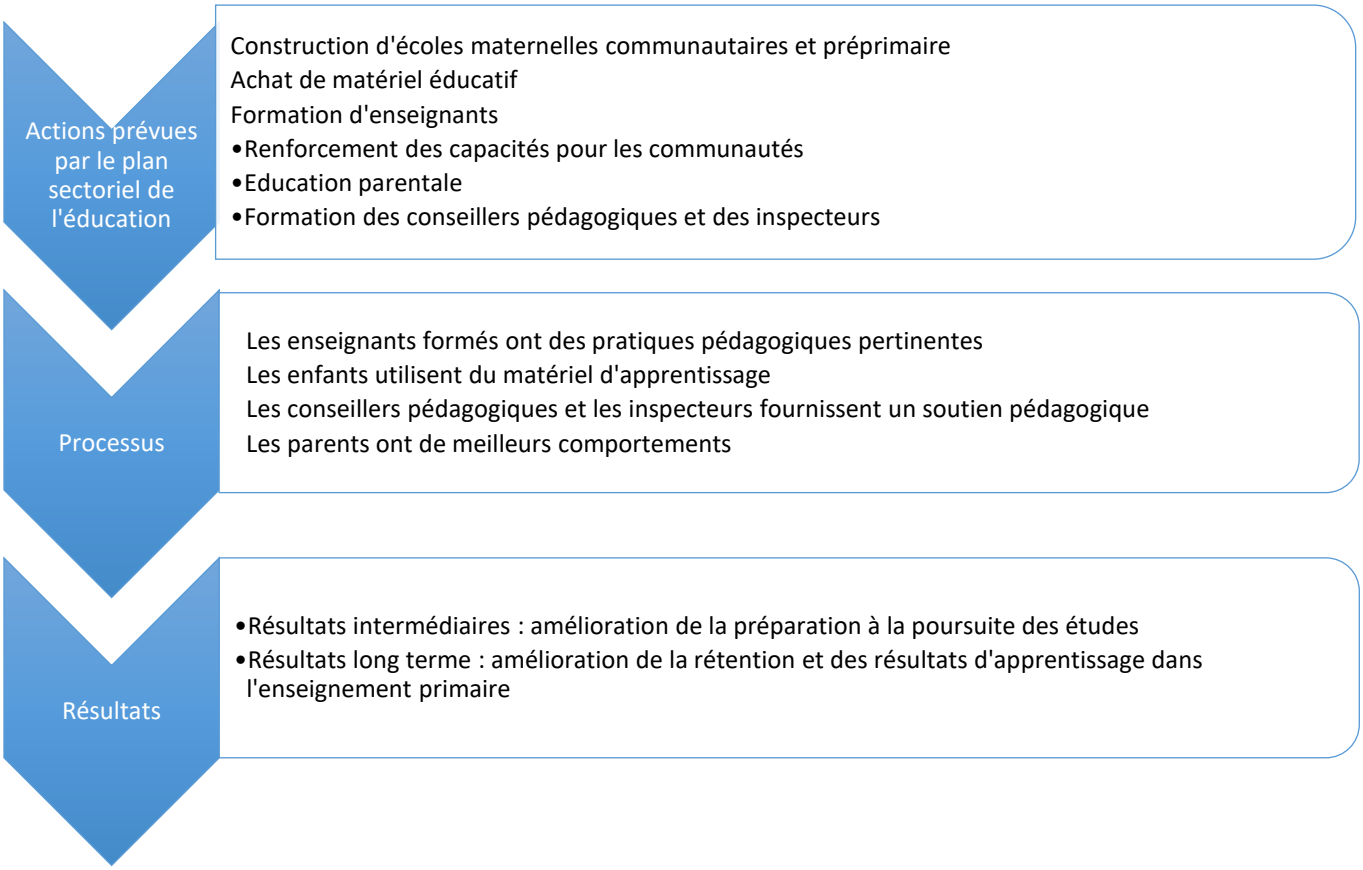
8. **Description de l'indicateur** : L'indicateur établira un rapport sur les résultats des mesures spécifiques mises en œuvre dans le cadre du PSE afin d'augmenter les inscriptions dans les écoles préscolaires communautaires et dans les classes pré-primaire. Il fera ressortir les progrès réalisés dans l'expansion de l'offre préscolaire dans les zones rurales afin de lutter contre les disparités sociales et géographiques en matière d'accès à l'éducation de la petite enfance.

Il est calculé en utilisant la formule suivante :

$$\frac{\textit{Nombre d'enfants issus du milieu rural inscrits dans les structures préscolaires}}{\textit{Nombre d'enfants inscrits dans les structures préscolaires}} \; X\,100$$

9. **Conformité aux exigences du PME** pour les indicateurs à ambition renforcée : grâce à un ensemble d'activités identifiées dans le PSE et le Plan d'action en relation avec le développement des écoles préscolaires et en relation avec d'autres interventions planifiées par le gouvernement pour le développement holistique pendant la petite enfance, la politique des établissements préscolaires à base communautaire et pré-primaire opérera un changement de paradigme. L'accent sera mis sur les zones rurales et les zones figurant parmi les régions les plus pauvres du pays. Elle soulignera l'importance d'une approche holistique en coordination avec d'autres secteurs qui revêtent une importance pour un soutien global en faveur du développement de la petite enfance.

Figure A1.1 : Théorie du changement : développer l'éducation de la petite enfance dans les zones rurales



10. La théorie du changement pour cet indicateur est fournie à la Figure A1.1 ci-dessus. Il montre la chaîne de résultats reliant les activités mises en œuvre dans le PSE avec les changements dans les processus et les comportements, et l'impact qui en découle sur les résultats intermédiaires et à long terme.

Indicateur à ambition renforcée pour l'Efficience

Tableau A1.3 : Récapitulatif pour l'indicateur d'efficience entre le projet initial et additionnel

	Libellés des indicateurs approuvés dans le projet initial	Libellés des indicateurs dans le nouveau projet	**Justification**
Efficience	Nombre d'heures de service effectif hebdomadaire moyen des enseignants du	Nombre d'heures de service effectif hebdomadaire moyen des enseignants du	Indicateur inchangé. Cet indicateur reste ainsi aligné avec les objectifs du PSE. L'objectif recherché ici est la stabilisation du nombre d'heures de service effectif autour de

	premier cycle du secondaire	premier cycle du secondaire	19heures d'ici la fin du projet (l'objectif du PSE vise 20 heures à l'horizon 2025). Cette stabilisation est un enjeu, challengé à la fois par les risques de grèves qui diminuent le nombre d'heures (grèves nombreuses en Côte d'Ivoire) mais également par la politique de bivalence, par les possibles insuffisances de recrutement dans un contexte où de nombreux collèges sont en construction. Les cibles restent inchangées pour rester conformes au cadre de résultat du PSE. Il s'agit d'un indicateur à ambition renforcée.
		Taux achèvement primaire / Part de l'enseignement primaire dans les dépenses courantes d'éducation	Nouvel indicateur de mesure de l'efficience qui permet de lier résultats et dépenses. Le PSE envisage d'accroitre le taux d'achèvement tout en maintenant les dépenses à leur niveau actuel.

11. **Contexte et justification :** L'obligation de scolarité, les efforts réalisés en termes d'infrastructures, de recrutement et de formation des enseignants, de participation citoyenne et d'appuis directement aux écoles sont de nature à favoriser une amélioration substantielle des taux d'achèvement du primaire. Le PSE prévoit que l'achèvement atteigne 91% en 2022 (contre 70% aujourd'hui) tout en maintenant la part du primaire allouée dans les dépenses autour de 48%. Dans le même temps, et en raison de la croissance démographique et de l'augmentation des taux de scolarisation dans l'enseignement primaire, le premier cycle du secondaire connaît une hausse rapide du nombre d'élèves d'environ 47 % de 2012 à 2017. Dans le but d'accueillir le nombre croissant d'élèves, le PSE prévoit le recrutement de 750 enseignants au secondaire premier cycle par an pendant la période de mise en œuvre. Afin d'améliorer l'efficience du système et de réaliser des économies sur la masse salariale, une augmentation des heures d'enseignement est attendue de la part des enseignants du premier cycle de l'enseignement secondaire. Ainsi, la moyenne hebdomadaire des heures dispensées par les enseignants au premier cycle du secondaire devrait passer de 15 heures en 2016 à 20 heures en 2025, ce qui représenterait des gains d'efficience importants et une diminution du coût salarial unitaire de 28 %, le reste demeurant inchangé. L'augmentation des heures d'enseignement vise à s'assurer que toutes les matières sont entièrement traitées et, par conséquent, ce gain d'efficience aura un impact positif sur le temps d'apprentissage des élèves et la qualité des résultats d'apprentissage. Le temps est une condition importante

pour les résultats d'apprentissage et le développement des compétences. Les résultats des évaluations du PISA montrent une relation positive entre les résultats en mathématiques et le temps d'apprentissage des élèves. Avec l'augmentation du temps d'apprentissage, on s'attend à ce que la performance des élèves en matière d'apprentissage s'améliore et que le secteur de l'éducation soit plus efficace avec des taux de redoublement moins élevés. Afin de progresser vers cet objectif, le gouvernement bénéficiera du soutien de plusieurs partenaires dont l'Agence française de développement et le Millenium Challenge Corporation (MCC) pour la construction de « collèges de proximité » qui opèrent systématiquement avec des enseignants bivalents, assurant que le volume horaire exigé soit assuré.

12. **Activités** : Formation d'enseignants, réhabilitation d'écoles primaires, appui à la participation citoyenne, subvention aux écoles, recrutement d'enseignants bivalents, construction d'écoles secondaires rurales.

13. **Description** de l'indicateur d'efficience 2.1 : L'indicateur rendra compte de la moyenne des heures d'enseignement hebdomadaires pour les enseignants du premier cycle du secondaire. Ce nombre est calculé en utilisant la formule suivante :

$$\textit{Nombre d'heures d'enseignement hebdomadaire} = \frac{\textit{Nombre de groupes pédagogiques X temps d'apprentissage hebdomadaire des étudiants}}{\textit{Nombre d'enseignants}}$$

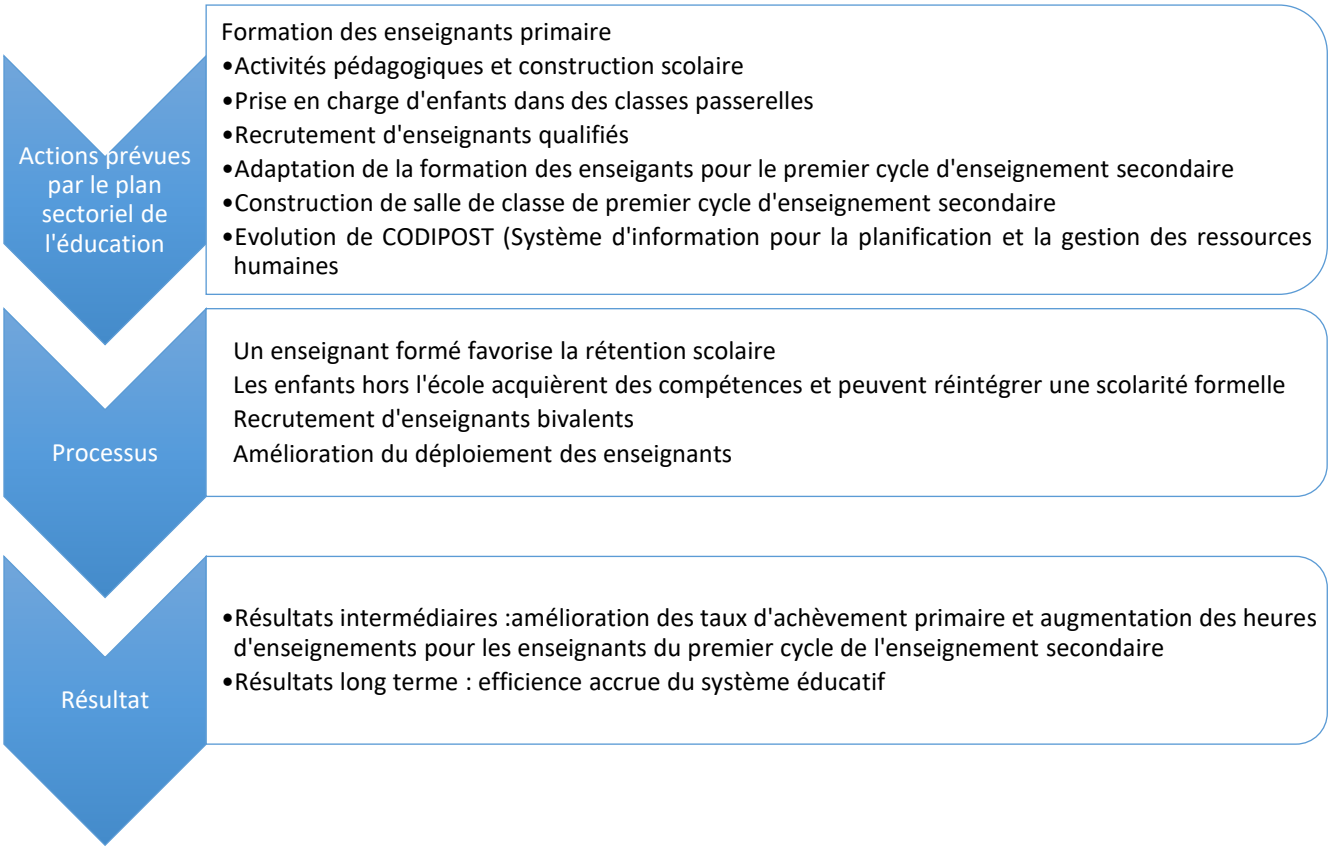
14. **Description** de l'indicateur d'efficience 2.2 : L'indicateur rendra compte du rapport entre le taux d'achèvement du primaire indiqué dans le PSE et la part du primaire dans les dépenses courantes d'éducation également indiqué dans le PSE.

15. **Conformité aux exigences du PME** pour les indicateurs à ambition renforcée : Une meilleure utilisation et une meilleure formation initiale et continue des enseignants de même qu'une plus grande implication des citoyens doivent contribuer à considérablement améliorer la rétention (en jouant sur la réduction des abandons scolaires notamment). Dans le même temps, l'utilisation accrue d'enseignants bivalents a de multiples objectifs ; elle vise à faire des économies d'échelle pour augmenter l'accès aux écoles secondaires du premier cycle. Le nouveau modèle implique de faibles coûts unitaires pour les étudiants et permettra donc au gouvernement d'augmenter l'offre de services d'enseignement secondaire dans les zones rurales. Le faible coût unitaire des étudiants est un résultat combiné du recrutement d'enseignants bivalents, de l'adaptation du contenu du programme à cinq blocs de matières et des changements opérés dans la formation des enseignants. Avec l'expansion de ce nouveau modèle, le gouvernement stimulera également la demande et la rétention à l'école, les parents dans les zones rurales n'auront plus à payer des frais supplémentaires pour scolariser leurs enfants dans les écoles secondaires éloignées après l'achèvement de l'enseignement primaire.

16. La théorie du changement pour cet indicateur est fournie à la Figure A1.2. Elle montre les actions qui seront mises en œuvre dans le PSE, afin de contribuer à augmenter les taux d'achèvement et à augmenter les heures d'enseignement hebdomadaires pour les

enseignants du premier cycle du secondaire. Il s'agit notamment de la formation des enseignants, du recrutement d'enseignants qualifiés, de la construction scolaire, du recrutement systématique d'enseignants bivalents, de l'adaptation du contenu de la formation et d'une meilleure gestion du recrutement des enseignants.

Figure A1.2: Théorie du changement : augmenter la rétention dans l'enseignement



Indicateur à ambition renforcée pour les Résultats d'apprentissage

Tableau A1.4 : Récapitulatif pour l'indicateur de résultats d'apprentissage entre le projet initial et additionnel

	Libellés des indicateurs approuvés dans le projet initial	Libellés des indicateurs dans le nouveau projet	**Justification**
Résultats d'apprentissage	Résultats des tests normalisés sur les acquis en lecture et en mathématiques pour la 3ème et la 4ème année	Pourcentage d'élèves du cours élémentaire ayant atteint le « seuil de compétences suffisant » de	Indicateur initial **reformulé et désagrégé** en 2 indicateurs et complété par la notion de « seuil de compétences suffisant ». Les cibles sont mises en

		maitrise en mathématiques	cohérence. Ce changement a été proposé et adopté lors des travaux de commission de la revue sectorielle de l'Education. Formulé ainsi, les indicateurs suivent la méthodologie d'analyse des résultats d'apprentissage utilisé par les grandes enquêtes internationales standardisées (type PASEC) L'évaluation des apprentissages se fera exclusivement en CE1 (la troisième année du primaire) plutôt qu'en troisième et quatrième années comme dans la requête du PAPSE initial de 2017, et sera réalisée à minima tous les deux ans. Les cibles ont été révisées en conséquence.
		Pourcentage d'élèves du cours élémentaire 1 ayant atteint le « seuil de compétences suffisant » de maitrise en lecture	
		Nombre d'enseignants recrutés	Cet indicateur au niveau intermédiaire de la chaine des résultats contribue à une amélioration des apprentissages. Il s'agit en effet du recrutement des enseignants sortis du CAFOP donc bénéficiant d'une formation initiale.

17. **Contexte et justification** : en raison d'un nombre important d'enseignants sans formation et de ressources très limitées consacrées à la supervision pédagogique et à l'amélioration des pratiques des enseignants, en termes de ressources à la fois humaines et financières, l'enseignement primaire souffre de la faiblesse des compétences des enseignants ; cette situation contribue à des résultats d'apprentissage médiocres. En Côte d'Ivoire, les résultats scolaires des élèves sont systématiquement faibles, comme le montre les évaluations nationales d'apprentissage standardisées accessibles. Les évaluations nationales menées en 2016 montrent que 19% des élèves du cours élémentaire 1 ont atteint le seuil de compétences suffisant de maitrise en mathématiques. Ils sont 23% en lecture.

18. LE PSE a défini un ensemble de mesures en réponse à la question de la qualité, en mettant l'accent sur les compétences de base (langue/mathématiques) dans les premières années de l'école primaire. Ces mesures comprennent : i) la promotion de méthodes

d'enseignement innovantes ; ii) la mise en place d'une supervision pédagogique continue et la formation des enseignants ; et iii) la mise en place d'incitations pertinentes pour promouvoir la réalisation des résultats et iv) le recrutement d'enseignants qualifiés.

19. Ce processus crée une boucle de rétroaction entre la supervision des enseignants et les mesures correctives grâce à la formation en cours d'emploi, visant à améliorer les pratiques des enseignants, qui conduira à un meilleur apprentissage conforme aux normes requises et à de meilleurs résultats d'apprentissage sur le long terme.

20. Le ministère s'est engagé à recruter des enseignants qualifiés (les sortants du CAFOP formés au métier d'enseignant) dont on attend un impact positif à court terme sur les apprentissages. Des efforts particuliers et exceptionnels ont été consentis par l'Etat en 2017 pour rattraper un important retard en termes de recrutement. Ainsi 6 844 enseignants ont été recrutés en 2017 ce qui reste en deçà des prévisions (7116 prévus). Pour les années qui suivent, les cibles sont légèrement inférieures puisque le Ministère a pu en 2017 en grande partie rattraper son retard. Elle reste toutefois un challenge budgétaire (nombre de poste créés) et de qualité (formation initiale et continue des enseignants).

21. A**ctivités** : Amélioration du soutien pédagogique fourni aux enseignants par les conseillers pédagogiques et les inspecteurs, grâce à de nouveaux outils et à la méthodologie d'observation en classe, à la formation initiale et continue des enseignants et à l'organisation d'activités pédagogiques au niveau des inspections (journées pédagogiques), recrutement des sortants du CAFOP.

22. **Description des indicateurs** : L'indicateur « résultats d'apprentissage » mesure les progrès des élèves de 3e année du primaire en lecture et en mathématiques. Il est désagrégé en 2 indicateurs, l'un mesurant les seuils de compétences en mathématiques (3.1) et l'autre mesurant les seuils de compétences en lecture (3.2). Des évaluations standardisées du niveau des écoles seront régulièrement effectuées et leurs résultats serviront à éclairer les politiques. Les évaluations seront menées à l'aide d'outils d'évaluation standardisés élaborés par la DVSP. Comme au cours des dernières années, la DVSP devra s'assurer que les résultats de ses évaluations : (i) sont disponibles en temps opportun ; (ii) examinés de manière publique avec toutes les parties prenantes ; et (iii) conduisent à des actions correctives chaque fois que nécessaire au niveau concerné (scolaire, local, régional, central) pour améliorer les résultats d'apprentissage des élèves. L'indicateur de résultat 3.3 (recrutement) précise les efforts réalisés en matière de recrutement d'enseignants qualifiés (les sortants du CAFOP notamment) dont on attend un impact sur les résultats d'apprentissages des élèves.

23. **Conformité aux exigences du PME** pour les indicateurs à ambition renforcée : cet indicateur cadre avec l'objectif du PME qui est d'améliorer l'apprentissage à l'école et les résultats d'apprentissage pour les écoliers. Cet indicateur fournira au MENETFP les connaissances nécessaires pour suivre et évaluer le développement de la lecture et encourager les partenariats entre les parties prenantes en vue d'améliorer les résultats d'apprentissage. Plusieurs composantes du Projet apporteront toutes des contributions à cet indicateur : améliorer l'efficacité des enseignants, accroître les ressources pour les

écoles, mettre en place des mesures d'incitation pertinentes pour les écoles et les enseignants.

Figure A1.3: Théorie du changement : améliorer les pratiques pédagogiques dans l'enseignement primaire

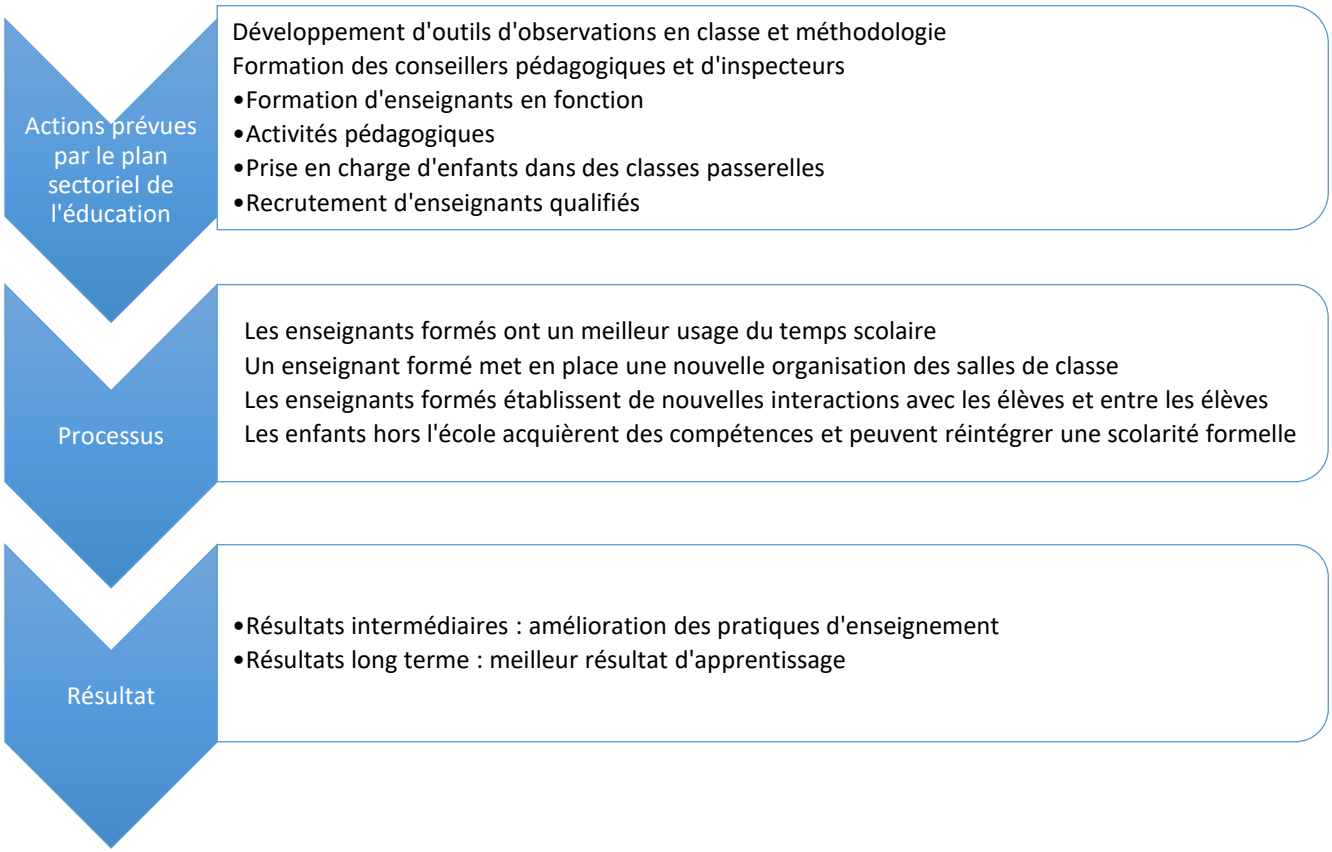


Tableau A1.5 : Indicateurs à ambition renforcée pendant toute la durée du Projet

	Cibles pour l'indicateur					
Indicateurs à ambition renforcée	Base	Année du projet initial (jusqu'en 2021) et additionnel (jusqu'en 2022)				
		2018	2019	2020	2021	2022
Équité 1 : Proportion d'enfants du milieu rural parmi les enfants inscrits dans les structures préscolaires (%) *Source : DVSP*	**22** *(2017)*	**22,4**	**22,8**	**23,3**	**23,8**	**24,2**
Efficience 2.1 : Heures d'enseignement hebdomadaires des enseignants du premier cycle du secondaire (heures) *Source : Modèle simulation PSE*	**15,6** *(2016)*	**16,6**	**17,1**	**17,6**	**18,1**	**18,5**
Efficience 2.2 : Taux d'achèvement / Part de l'enseignement primaire dans les dépenses courantes d'éducation *Source : Calcul à partir du modèle de simulation du PSE*	**1,5** *(2017)*	**1,5**	**1,6**	**1,7**	**1,8**	**1,9**

Efficacité 3.1 : Pourcentage d'élèves du cours élémentaire 1 ayant atteint le « seuil de compétences suffisant » de maîtrise de mathématiques *Source : DVSP*	**19** *(2016)*	**22**	**24**	**27**	**31**	**35**
Efficacité 3.2 : Pourcentage d'élèves du cours élémentaire 1 ayant atteint le « seuil de compétences suffisant » de maîtrise de lecture *Source : DVSP*	**23** *(2016)*	**25**	**28**	**31**	**34**	**38**
Efficacité 3.3 : Nombre d'enseignants primaire recrutés *Source : DSPS*	**6844** *(2017)*	**6102**	**5 569**	**5 693**	**5 760**	**6 507**

L'indicateur 2.1 étant pris en compte sur le financement initial et n'ayant pas été modifié, la valeur de référence est 2016. Pour les indicateurs 3.1 et 3.2 relatifs aux résultats d'apprentissage, la référence de base correspond à l'année de réalisation de la dernière évaluation nationale des acquis des élèves, à savoir 2016. Pour les autres indicateurs, la valeur de base disponible est celle de 2017.

Tableau A1.6 Calendrier du financement de la part variable du projet initial (7,23 millions USD) selon les indicateurs à ambition renforcée au fil du temps

		Valeur de référence (2017)	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Indicateur à ambition renforcée, Équité 1 : Proportion d'enfants du milieu rural parmi les enfants inscrits dans les structures préscolaires	**Objectif** : Accroître l'offre de services préscolaires communautaires de bonne qualité, de manière à améliorer la participation des enfants issus des régions et familles les plus pauvres	22	22,4	22,8	23,3	23,8	
	Montant alloué sur le Financement Initial 2.410.000 dollars EU			940.000	850.000 Cumulé : 1.790.000	620.000 Cumulé : 2.410.000	
	Processus de vérification des indicateurs : La base de données de la DSPS sera la source principale pour le calcul de la cible.						
	Règle de décaissement : Après la compilation de la base de données de la DSPS et la publication de l'Annuaire statistique, les données sont vérifiées. Le MENETFP transmet les données à la Banque mondiale et le GLPE les valide. La part variable est payée au prorata des progrès réalisés. Pour la première année, le montant alloué * (valeur atteinte - valeur de référence) / (Cible visée – valeur de référence). Pour les autres années, la formule est comme suit : montant alloué * (valeur obtenue – cible de l'année précédente) / (Cible visée – cible de l'année précédente).						
		Valeur de référence (2016)	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Indicateur à ambition renforcée, Efficience 2.1 : heures d'enseignement hebdomadaires des enseignants dans l'enseignement secondaire du premier cycle	**Objectif** : Augmentation des heures d'enseignement des enseignants du premier cycle du secondaire de 15,6 à 18,1 heures	15,6	16,6	17,1	17,6	18,1	
	Montant alloué le Financement Initial : 2.410.000 dollars EU		235.000	530.000 Cumulé : 765.000	705.000 Cumulé : 1.470.000	940.000 Cumulé : 2.410.000	
	Processus de vérification des indicateurs : La base de données de la DSPS sera la source principale pour le calcul de la cible**.**						
	Règle de décaissement : Après la compilation de la base de données de la DSPS et la publication de l'Annuaire statistique, les données sont vérifiées. Le MENETFP transmet les données à la Banque mondiale et le GLPE les valide. Le temps de travail hebdomadaire des enseignants du premier cycle de l'enseignement secondaire est calculé et la part variable est payée au prorata des progrès réalisés Pour la première année, le montant alloué * (valeur atteinte - valeur de référence) / (Cible visée – valeur de référence). Pour les autres années, la formule est comme suit : montant alloué * (valeur obtenue – cible de l'année précédente) / (Cible visée – cible de l'année précédente).						

		Valeur de référence (2016)	2018	2019	2020	2021	2022
Indicateur à ambition renforcée, Résultats d'apprentissage 3.1 Pourcentage d'élèves du cours élémentaire 1 ayant atteint le « seuil de compétences suffisant » de maîtrise mathématiques	**Objectif :** Améliorer les conditions d'apprentissage et d'enseignement et renforcer les activités pédagogiques et le soutien pédagogique fournis aux enseignants pour améliorer les pratiques pédagogiques.	19%		24%		31%	
	Montant alloué sur le Financement Initial : 1.509.040 dollars EU			855.000		654.040 Cumulé : 1.509.040	
	Processus de vérification des indicateurs : L'évaluation nationale des apprentissages effectuée par la DVSP sera la principale source de vérification.						
	Règle de décaissement : Après l'évaluation nationale, la DVSP évalue le pourcentage d'élèves ayant atteint le seuil suffisant de maitrise en mathématiques. Le MENETFP transmet les données à la Banque Mondiale pour vérification et le GLPE les valide. La part variable est payée au prorata des progrès réalisés. Pour la première année, le montant alloué * (valeur atteinte - valeur de référence) / (Cible visée – valeur de référence). Pour les autres années, la formule est comme suit : montant alloué * (valeur obtenue – cible de l'année précédente) / (Cible visée – cible de l'année précédente).						
		Valeur de référence (2016)	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Indicateur à ambition renforcée, Résultats d'apprentissage 3.3 Nombre d'enseignants recrutés	**Objectif :** Améliorer les conditions d'apprentissage et d'enseignement.	6 844		5 569	5 693		
	Montant alloué sur le Financement Initial : 900.960			445.520	455.440 Cumulé : 900.960		
	Processus de vérification	La base de données de la DSPS sera la source principale pour le calcul de la cible.					
	Règles de décaissement	Après la compilation de la base de données de la DSPS et la publication de l'Annuaire statistique, les données sont vérifiées. Le MENETFP transmet les données à la Banque mondiale et le GLPE les valide. Un montant de 80 dollars est alloué par enseignant recruté dans une limite maximale de 900 960 USD (soit 11 262 enseignants)					

<u>Principaux changements des indicateurs de la part variable du projet initial</u>

Pour l'indicateur Equité :

24. La formulation de l'indicateur équité a changé conformément à la révision du cadre de résultats du PSE. Les cibles ont été modifiées en conséquence.

25. Le calendrier et les montants à décaisser ont changé par rapport au projet initial. Le décaissement initialement prévu en 2018 est reporté sur 2019 en raison notamment de la reformulation de l'indicateur et de la disponibilité des données.

26. Les règles de vérifications sont modifiées, le MENETFP ne menant plus d'évaluation /enquête de satisfaction, c'est la DSPS qui évaluera la proportion d'enfants du milieu rural parmi les enfants inscrits dans les structures préscolaires.

Pour l'indicateur Efficience :

27. Il n'y a aucun changement par rapport aux informations fournies dans le cadre du projet initial approuvé.

Pour l'indicateur résultats d'apprentissage

28. La formulation de l'indicateur « résultats d'apprentissage » a changé conformément à la révision du cadre de résultats du PSE, les cibles ont été modifiées en conséquence. L'indicateur initial a été désagrégé en 2 indicateurs (un pour les mathématiques et un pour le français). L'indicateur mathématiques est sélectionné pour le financement initial (le français est basculé sur le financement additionnel). Un indicateur au niveau intermédiaire de la chaine de résultats contribuant à une amélioration des apprentissages a été ajouté (nombre d'enseignants recrutés).

29. Le calendrier et les montants à décaisser ont changé par rapport au projet initial. Le décaissement initialement prévu en 2018 est reporté en 2019 en raison notamment de la reformulation de l'indicateur et de l'absence d'évaluation nationale en 2018 (une évaluation est bien planifiée pour 2019 et sera menée par la DVSP avec l'appui d'un consultant international). Le montant à décaisser en 2020 a également été retiré et réparti sur les années 2019 et 2021 afin d'être aligné avec le PSE qui indique une évaluation nationale tous les deux ans (même si des cibles sont indiquées pour chaque année dans le cadre de résultats du PSE, le renseignement annuel sera fonction des ressources disponibles). De plus, des montants ont été attribués pour l'indicateur de niveau intermédiaire (nombre d'enseignants recrutés) pour les années 2019 et 2020. Cet indicateur a été ajouté dans le sens d'une meilleure gestion des risques. Les cibles du PSE attribuées aux résultats d'apprentissage étant assez ambitieuses.

Tableau A1.7 : Calendrier du financement de la part variable du projet additionnel (8,4 millions USD) selon les indicateurs à ambition renforcée au fil du temps

		Valeur de référence (2017)	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Indicateur à ambition renforcée, 1. Équité: Proportion d'enfants du milieu rural parmi les enfants inscrits dans les structures préscolaires	**Objectif** : Accroître l'offre de services préscolaires communautaires de bonne qualité, de manière à améliorer la participation des enfants issus des régions et familles les plus pauvres	22	22,8	23,3	23,8	24,2
	Montant alloué sur le Financement Additionnel: 2.800.000		950.000	950.000 Cumulé : 1.900.000	850.000 Cumulé : 2.750.000	50.000 Cumulé : 2.800.000
	Processus de vérification des indicateurs : La base de données de la DSPS sera la source principale pour le calcul de la cible.					
	Règle de décaissement : Après la compilation de la base de données de la DSPS et la publication de l'Annuaire statistique, les données sont vérifiées. Le MENETFP transmet les données à la Banque mondiale et le GLPE les valide. La part variable est payée au prorata des progrès réalisés. Pour la première année, le montant alloué * (valeur atteinte - valeur de référence) / (Cible visée – valeur de référence). Pour les autres années, la formule est comme suit : montant alloué * (valeur obtenue – cible de l'année précédente) / (Cible visée – cible de l'année précédente).					

		Valeur de référence (2017)	2019	2020	2021	2022
Indicateur à ambition renforcée, 2.2 Efficience : Taux d'achèvement / Part du primaire dans les dépenses courantes d'éducation	**Objectif** : Le taux d'achèvement s'accroit tandis que les dépenses allouées restent dans une enveloppe financière stable	1,5	1,6	1,7	1,8	1,9
	Montant alloué sur le Financement Additionnel : 2.600.000		650.000	950.000 Cumulé : 1.600.000	950.000 Cumulé : 2.550.000	50.000 Cumulé : 2.600.000
	Processus de vérification des indicateurs : La base de données de la DSPS et la loi de finance seront les sources principales pour le calcul de la cible**.**					
	Règle de décaissement : Après la compilation de la base de données de la DSPS et la loi de finance, les données sont vérifiées. Le MENETFP transmet les données à la Banque mondiale et le GLPE les valide. L'indicateur est calculé et la part variable est payée au prorata des progrès réalisés. Pour la première année, le montant alloué * (valeur atteinte - valeur de référence) / (Cible visée – valeur de référence). Pour les autres années, la formule est comme suit : montant alloué * (valeur obtenue – cible de l'année précédente) / (Cible visée – cible de l'année précédente).					

		Valeur de référence (2016)	2019	2020	2021	2022
Indicateur à ambition renforcée, 3.2 Résultats d'apprentissage, Pourcentage d'élèves du cours élémentaire 1 ayant atteint le « seuil de compétences suffisa nt » de maîtrise en lecture	**Objectif :** Améliorer les conditions d'apprentissage et d'enseignement et renforcer les activités pédagogiques et le soutien pédagogique fournis aux enseignants pour améliorer les pratiques pédagogiques.	23%	28%		34%	
	Montant alloué sur le Financement Additionnel: 2.018.640		1.159.000		859.640 Cumulé : 2.018.640	
	Processus de vérification des indicateurs : L'évaluation nationale des apprentissages effectuée par la DVSP sera la principale source de vérification.					
	Règle de décaissement : Après l'évaluation nationale, la DVSP évalue le pourcentage d'élèves ayant atteint le seuil suffisant de maitrise en lecture. Le MENETFP transmet les données à la Banque Mondiale pour vérification et le GLPE les valide. La part variable est payée au prorata des progrès réalisés. Pour la première année, le montant alloué * (valeur atteinte - valeur de référence) / (Cible visée – valeur de référence). Pour les autres années, la formule est comme suit : montant alloué * (valeur obtenue – cible de l'année précédente) / (Cible visée – cible de l'année précédente).					

		Valeur de référence (2017)	2019	2020	2021	2022
Indicateur à ambition renforcée, 3.3 Résultats d'apprentissage Nombre d'enseignant recrutés	**Objectif :** Améliorer les conditions d'apprentissage et d'enseignement et renforcer les activités pédagogiques et le soutien pédagogique fournis aux enseignants pour améliorer les pratiques pédagogiques.	6 844			5 760	6 507
	Montant alloué sur le Financement additionnel : 981.360 dollars EU				560.800	420.560 Cumulé : 981.360
	Processus de vérification des indicateurs : La base de données de la DSPS sera la source principale pour le calcul de la cible					
	Règle de décaissement : Après la compilation de la base de données de la DSPS et la publication de l'Annuaire statistique, les données sont vérifiées. Le MENETFP transmet les données à la Banque mondiale et le GLPE les valide. Un montant de 80 dollars est alloué par enseignant recruté dans une limite maximale de 981.360 dollars (soit 12 2672 enseignants).					

Annexe 1a. Activités du Projet pour lesquelles le financement est lié à la Part Variable

1. Le but de cette note est de présenter les activités du PAPSE qui seront financées par la part variable. En termes d'activités, les principes utilisés pour déterminer les critères d'allocation de la part variable (du projet initial comme additionnel) sont :

 a. Les activités qui seront financées après l'atteinte des cibles des indicateurs de la part variable
 b. Les activités qui requièrent un fond conséquent et qui ne dépendent pas de la réalisation d'activités en amont ou en aval
 c. L'objectif du projet est d'assurer qu'il y a des transformations et des améliorations en classe. Pour cela, l'approche du projet est basée sur la mise en œuvre d'un ensemble d'activités par les écoles maternelles et primaires

Pour la part variable du projet initial (USD 7,23 millions)

2. Au regard des critères (a) et (c), la part variable pourra financer partiellement les sous-composantes 1.1 et 1.2
 - Pour la sous-composante 1.1 : Education Préscolaire. La part variable financera 64 écoles maternelles préscolaires (parmi les 117 écoles maternelles préscolaires ciblées) pour 3 691 100 USD. Cela comprendra la construction de salles de classe (1 885 100 USD), le soutien aux communautés locales, la santé scolaire (58 3000 USD), la formation professionnelle (initiale et continue) (700 500 USD) et les salaires des enseignants communautaires (852 700 USD). Parce que le nombre d'écoles préscolaires participantes est un indicateur du cadre de résultats, la non réalisation de la part variable affectera les objectifs du projet.
 - Pour la sous-composante 1.2 : Améliorer l'enseignement et l'apprentissage en lecture et mathématiques : la part variable financera 60 écoles primaires (parmi les 150 écoles primaires ciblées) pour 1 254 200 USD. Cela comprendra des observations de classe (131 000 USD), de la formation continue (558 300 USD), du soutien pédagogique (533 300 USD) et l'évaluation des élèves (31 600 USD).

3. Au regard du second critère (b), la part variable pourra financer les activités suivantes ;

 - Sous composante 2.2 : Les subventions aux écoles basées sur leurs performances. La part variable financera la mise à disposition de subventions pour 70 écoles primaires (parmi les 150 écoles primaires ciblées) pour 611 800 USD.
 - Composante 3 : Améliorer l'environnement de l'enseignement et de l'apprentissage pour les écoles bénéficiaires. La part variable financera (i) l'infrastructure et/ou un accès à l'eau et des latrines (y compris supervision) dans 23 écoles primaires (parmi les 50 écoles primaires ciblées) pour 1 061 300 USD et (ii) la vermifugation et des activités relatives à la santé dans les 150 écoles primaires ciblées dans la sous-composante 1.2 pour 144 400 USD.
 - Sous-composante 4.2 : Evaluation. La part variable financera une évaluation d'impact (sur les 3 évaluations d'impact identifiées) pour 467 200 USD.

Le tableau suivant montre les activités du projet pour lesquelles le financement sera fonction de la part variable du financement initial.

Tableau A1.8 : Activités du projet pour lesquelles le financement sera fonction de la part variable du financement initial

Composante/sous-composante	Activités	Montant en USD
Sous-composante 1.1: Education préscolaire (64 écoles maternelles préscolaires)		3.691.100
	Construction de classes	1.885.100
	Appui aux communautés locales	194.500
	Santé scolaire	58.300
	Formation professionnelle (initiale et continue)	700.500
	Salaire des enseignants communautaires	852.700
Sous-composante 1.2: Améliorer l'enseignement et l'apprentissage de la lecture et des mathématiques (60 écoles primaires)		1.254.200
	Observation de classe	131.000
	Formation continue des enseignants	558.300
	Appui pédagogique	533.300
	Évaluation des élèves	31.600
Sous-composante 2.2: Subventions aux écoles (70 écoles primaires)		611.800
	Mise à disposition de subventions	611.800
Composante 3: Améliorer l'environnement d'enseignement et d'apprentissage pour les écoles bénéficiaires		1.205.700
	Infrastructures et/ou point d'eau et facilités sanitaires (23 écoles primaires)	1.061.300
	Vermifugation et activités liées à la santé (150 écoles primaires)	144.400
Sous-composante 4.2: Evaluation		467.200
	Evaluation d'impact (une évaluation d'impact)	467.200
	Total	**7.230.000**

Pour la part variable du financement additionnel (USD 8,4 millions)

4. Au regard des critères (a) et (c), la part variable pourra financer partiellement les sous-composantes 1.1
 - Pour la sous-composante 1.1 : Education Préscolaire. La part variable financera 102 classes pré primaires. Cela comprend le ciblage des communautés, la construction des classe et l'acquisition de mobiliser, matériel ludique et pédagogique, la formation prise de poste des enseignants et des assistants.

5. Au regard du second critère (b), la part variable pourra financer les activités suivantes ;

 - Composante 3 : Améliorer l'environnement de l'enseignement et de l'apprentissage pour les écoles bénéficiaires. La part variable financera la construction/réhabilitation des classes primaire (306) et le renforcement des capacités communautaires incluant la rémunération des facilitateurs, des techniciens génie civil et l'acquisition de motos (20).

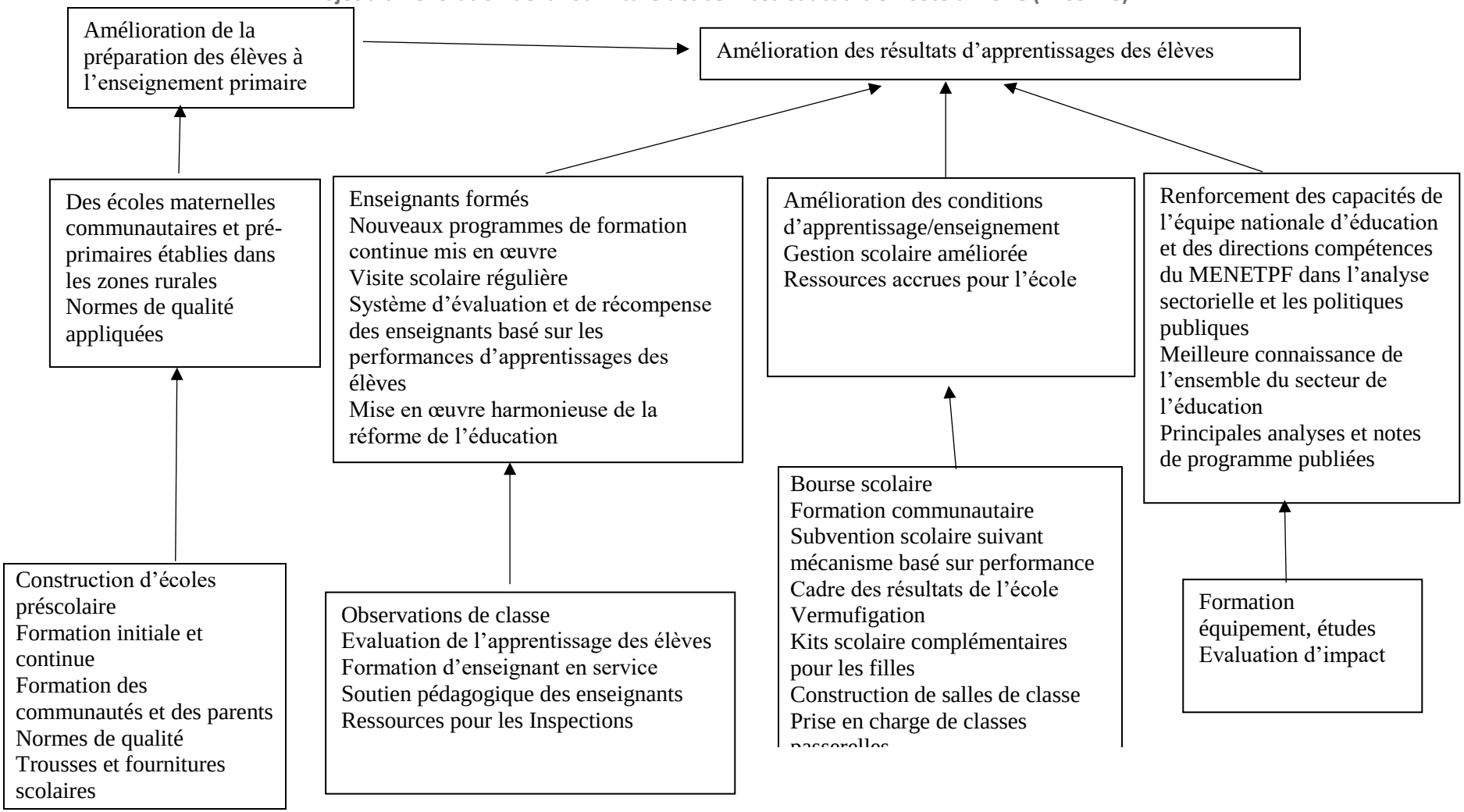
Le tableau suivant montre les activités du projet pour lesquelles le financement sera fonction de la part variable du financement additionnel.

Tableau A1.9 : Activités du projet pour lesquelles le financement sera fonction de la part variable du financement additionnel

Composante/sous-composante	Activités	Montant en USD
Sous-composante 1.1: Education préscolaire (102 classes préscolaires)		2.451.000
	Ciblage des communautés	60.000
	Construction des infrastructures	1.432.000
	Acquisition de mobilier, matériel, kits didactiques	419.000
	Formation continue des enseignants	540.000
Composante 3: Améliorer l'environnement d'enseignement et d'apprentissage pour les écoles bénéficiaires		5.949.000
	Développement des infrastructures : Primaire (306 classes)	4.294.000
	Renforcement des capacités communautaires : rémunération des Facilitateurs communautaires	702.000
	Renforcement des capacités communautaires : rémunération des Techniciens génie civil communautaires	923.000
	Renforcement des capacités communautaires : acquisition de moto	30.000
	Total	**8.400.000**

Annexe 2 : Chaine des résultats

Projet d'amélioration de la fourniture des services éducatifs en Côte d'Ivoire (P163218)



Annexe 3 : arrangements institutionnels

En dehors de l'implication renforcée de la Direction de l'Alphabétisation et de l'Enseignement Non Formel (DAENF) dans la mise en œuvre de l'activité « classes passerelles », les arrangements institutionnels restent inchangés par rapport au projet initial.

Le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENETFP) est responsable de la mise en œuvre du Projet et un Comité de Pilotage a été mis en place pour jouer le rôle de superviseur. L'unité de mise en œuvre du Projet (UGP) en charge du précédent projet d'appui à l'éducation de base d'urgence est responsable de la gestion quotidienne du Projet. L'UGP travaille en étroite collaboration avec les autres départements techniques concernés du MENETFP aux niveaux central et régional pour tous les aspects techniques, et avec la Direction des Affaires Financières (DAF) du MENETFP dans la coordination des aspects fiduciaires du Projet. L'UGP possède une grande expérience dans la mise en œuvre de projets, notamment en ce qui concerne les procédures de la Banque mondiale.

Le Comité de pilotage des projets (CPP) est dirigé par le Directeur de cabinet du MENETFP et composé du Coordonnateur de la Task-Force sectorielle, du coordinateur général de l'Inspection Générale de l'Education Nationale, du directeur des affaires financières, du directeur des écoles, lycées et collèges du MENETFP, un représentant du MEF, un représentant du MPD, un représentant du SEPMBPE, du coordonnateur de l'unité de gestion du projet et d'un représentant du Groupe Local des Partenaires pour l'Education, non impliqué dans la mise en œuvre des activités du projet. Le rôle du CPP est de : (i) assurer la cohérence des activités du Projet en ce qui concerne les politiques sectorielles ; (ii) valider et suivre les progrès des activités du Projet ; (iii) identifier et résoudre les difficultés de mise en œuvre du Projet qui pourraient survenir ; et (iv) prendre des mesures proactives pour assurer une mise en œuvre efficace du Projet.

Mise en œuvre technique : Sous la supervision de leurs directeurs, diverses directions et services du MENETFP seront chargés : i) de la préparation des termes de référence de l'assistance technique, des programmes de formation et des spécifications du matériel à acquérir dans le cadre du Projet en collaboration avec l'UGP ; ii) l'élaboration de leurs programmes de travail annuels (AWP) et de leurs budgets ; iii) le suivi de l'avancement de la mise en œuvre de leurs programmes de travail ; iv) la préparation de rapports d'activité trimestriels à soumettre au CPP ; et (v) la préparation de rapports annuels sur les résultats du programme à soumettre au CPP. Les rôles de mise en œuvre sont présentés dans le tableau A3.1 ci-dessous.

Tableau A3.1 : Rôles de mise en œuvre /Composantes et Sous-composantes

Composante/sous-composante/activité	Mise en œuvre et rapports sur les rôles
Composante 1 : Amélioration s conditions pour de meilleurs résultats d'apprentissage	
Sous-composante 1.1 : Éducation préscolaire	
Construction des bâtiments préscolaires	COGES
Autres activités	DELC/DPFC/DVSP/UNICEF
Sous-composante 1.2 : Amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage de la lecture et des mathématiques dans les écoles primaires bénéficiaires	
Observation de classe, formation continue et évaluation de l'apprentissage des élèves	DPFC/DVSP
Soutien pédagogique	IEP
Classes passerelles	DAENF
Composante 2. Renforcer la gestion et la responsabilisation du secteur	
Sous-composante 2.1 : Amélioration de la participation des citoyens à la gestion de l'école	DAPS-COGES
Sous-composante 2.2 : Subventions aux écoles *Gestion des bourses scolaires* *Autres activités*	 COGES DSPS/DAPS-COGES
Sous-composante 2.3 : Renforcement des capacités en matière de politiques publiques d'éducation et de prestation de services	Task Force
Composante 3 : Amélioration de l'environnement de l'enseignement et de l'apprentissage pour les écoles bénéficiaires	
Amélioration des infrastructures pour les écoles bénéficiaires	COGES
Soutien apporté à l'éducation des filles	UGP
Mise en œuvre d'une éducation primaire de trois sous-cycles	DPFC
Déparasitage	UGP
Composante 4. Mise en œuvre et évaluation du Projet	
Sous-composante 4.1 : Mise en œuvre du Projet	UGP
Sous-composante 4.2 : Évaluation	DSPS

Annexe 4 : Budget

Tableau A4.1 : Coûts du Projet (initial et additionnel) par composante et sous-composante en dollars EU (sans frais Banque Mondiale)

Composantes	Initial Millions de dollars EU	Additionnel Millions de dollars EU	Total Millions de dollars EU	Pourcentage
Composante 1 : Amélioration des conditions pour de meilleurs résultats d'apprentissage	**13,19**	**10.33**	**23,52**	**46,4**
Sous-composante 1.1 : Éducation préscolaire	7,92	6,22	14,14	
Sous-composante 1.2 : Amélioration l'enseignement et l'apprentissage	5,27	4.11	9,38	
Composante 2 : Renforcement de la gestion et de la reddition de compte du secteur de l'éducation	**2,85**	**0,53**	**3,38**	**6,7**
Sous-composante 2.1 : Participation des citoyens à la gestion des écoles	0,64	0,30	0,94	
Sous-composante 2.2 : Subventions aux écoles	1,34	0,00	1,34	
Sous-composante 2.3 : Renforcement des capacités en matière de politiques publiques d'éducation et de prestation de services	0,87	0,23	1,10	
Composante 3 : Amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage pour les écoles bénéficiaires	**2,69**	**13,95**	**16,64**	**32,8**
Composante 4 : Mise en œuvre et évaluation du Projet	**4,62**	**2,53**	**7,15**	**14,1**
Sous-composante 4.1 : Mise en œuvre du Projet	2,66	2,08	4,74	
Sous-composante 4.2 : Évaluation	1,96	0,45	2,41	
TOTAL	**23,35**	**27,34**	**50,70**	**100**

Annexe 5 : Appui des principaux Partenaires au développement du secteur de l'éducation préscolaire et primaire

Tableau A5.1 : Implications des Principaux Partenaires au développement (PTFs) dans l'éducation primaire en Côte d'Ivoire

Nom du partenaire	Nom du projet	Formation	Encadrement/ supervision	Dotation matériel pédagogique	Gestion	Non formel	Fond scolaire/ gestion école	Construction scolaire	Renforcement du MENETFP	Réformes	Autre
AFD	DEFI 2 /C2D2	Formation de 10 000 enseignants du primaire et de 15 000 directeurs d'écoles	Formation de 130 inspecteurs et de 400 conseillers pédagogiques	Fiches/livrets pédagogiques, 200 tablettes numériques	Appui à la mise en œuvre du plan de formation des RH du MEN				Appui à la réforme de la DAF		
AFD/AUF	Apprendre	Enseignants du primaire		Production d'outils et de ressources pédagogiques numériques Conduite d'activités de recherche-actions pour une meilleure prise en charge des plus-value didactiques							
UNICEF		Renforcement des capacités des enseignants sur la pédagogie réactive et sensible au genre		Distribution de Kits/manuels scolaires au préscolaire, primaire, classes passerelles, écoles communautaires	Soutien à la production des données statistiques scolaires 2019 et 2020	Soutenir les IFEF dans l'offre de formations qualifiantes de qualité aux filles en dehors de l'école Soutien au processus d 'intégration des structures		Réhabilitions/ Constructions et équipement des écoles selon les normes EAE Appui à l'approche communautaire de préscolarisation des enfants de 3 à 5 ans des zones rurales	Soutien à la mise en œuvre d'interventions de prévention et de réduction des risques, conflits, catastrophes et autres vulnérabilités.	Soutien à la mise en place de méthodes efficaces d'enseignement/apprentissage de la lecture et des mathématiques Appui au MENETFP à la	

						islamiques d'éducation dans le système éducatif formel Création de classes passerelles pour l'intégration et la scolarisation des enfants en dehors de l'école dans le Sud-ouest, le Nord et l'Ouest de la Cote d'ivoire				standardisation de l'évaluation des acquis scolaires au préscolaire, primaire et au secondaire 1 Appui à la réforme de la gouvernance scolaire à travers l'expérimentation des contrats d'objectifs et de performance en vue d'améliorer la qualité de l'éducation	
UNESCO	CFIT	Formation en ingénierie de la formation en ligne : 30 encadreurs pédagogiques à la production de ressources numériques ; 10 gestionnaires de salles multimédias 400 instituteurs en formation pédagogique continuent à distance par les TIC ; Imprégnation à l'environnement virtuel de formation de 1125 élèves-maîtres ; Préparation de la formation de 200 directeurs d'écoles et 560		18 modules de formation pédagogique continue développés, dont : 10 modules du primaire ; 8 modules du secondaire. Plateforme de formation virtuelle conçue et développée, accessible en ligne : www.mencfit-ci.org; 10 salles multimédias, équipées en matériel informatique pour la formation (dont 3 salles offertes par le projet e-learning)					Renforcement des capacités techniques du ministère en ingénierie de la formation à distance par le numérique.	Renforcement des capacités techniques de 54 concepteurs de curricula en scénarisation de parcours de formation	

		professeurs de collège, dans 20 APFC, en ingénierie de la formation continue en ligne.									
PAM	Programme Intégré de Pérennisation des Cantines scolaires	613 écoles des régions du Poro, Tchologo, Bagoué, Boukani, Cavally, Gontougo et Bafing ont bénéficié de la Formation à la méthode syllabique : 3225 enseignants dont 553 directeurs d'écoles de CP1 au CM2 79 Conseillers pédagogiques 34 Inspecteurs d'Enseignements Primaires (IEP) 14 personnes de la DPFC 07personnes de l'APFC	Fourniture matériel roulants (motos pour les animateurs) pour les visites des 613 écoles	Dotation en outils pédagogiques sur l'approche syllabique dans 613 écoles : 4 modules pédagogiques pour l'apprentissage de la lecture-écriture pour les enseignants de CP1 au CM2 Grilles générales et individuelles d'évaluation des performances des élèves de CP1/CP2 Kits Livres et boites à outils pour les bibliothèques mobiles de CP/CE/CM et communautaires (Planches CP1/CP2, bâches, lettres, cartes de jeux didactiques) Registre 3 Mains Mégaphones Dictionnaires Guides d'utilisation des bibliothèques mobiles			Appui aux COGES des 613 écoles, DVS, DAENF 613 Points focaux Leaders communautaires et scolaires des 613 écoles Subvention à 613 écoles dans 07 régions bénéficiaires		Equipement de l'équipe de la DPFC en ordinateurs portables Atelier de planification de l'élaboration des boîtes à outils d'amélioration de la lecture-écriture Organisation d'ateliers de conception/révision des outils et autres matériels d'amélioration de l'enseignement-apprentissage de la lecture		Mise en place des groupes consultatifs locaux et régionaux Organisation des tables rondes régionales Promotion de la lecture dans les écoles et auprès des leaders scolaires et communautaires Sensibilisation des parents d'élèves et de la communauté à la lecture Organisation des séances de lecture-animation Organisation de réunions de partage

											d'expérience avec les enseignants de CP1 et CP2 Compétition de lecture
TRECC	PEC-Programme d'enseignement ciblé (« *Teaching at the Right Level* » développé par Pratham et évaluations d'impact par J-PAL)	Amélioration des pratiques enseignantes en lecture et calcul, adapté au niveau réel de chaque enfant. <u>Phase pilote :</u> 50 écoles 150 enseignants, CE1, CE2, CM1 4 conseillers pédagogiques 50 directeurs d'écoles 2 inspecteurs <u>Phase d'extension, si l'évaluation du pilote est probante</u> : Adaptation des outils pour CP1 et CP2 également 200 écoles	7 formateurs/ encadreurs DPFC Location de véhicules / dotation de carburant pour les missions de supervision	Guide pédagogique math et français pour les enseignants, les conseillers pédagogiques et les encadreurs/formateurs Outils pédagogiques et didactiques à utiliser en classe confectionnés par Pratham et adapté par l'équipe du MENETFP					Formations pour l'équipe d'encadreurs Voyages d'étude pour l'équipe d'encadreurs		
TRECC	PALEC-Projet d'amélioration de la lecture-écriture et du calcul (développé	Amélioration des pratiques enseignantes en lecture et calcul, adapté au niveau réel de chaque enfant, avec	10 encadreurs / formateurs de la DPFC	Guide du facilitateur pour les enseignants et les facilitateurs communautaires Outils pédagogiques et				<u>Phase pilote :</u> 5 classes pour les écoles communautaires 5 cantines scolaires	Formations pour l'équipe d'encadreur Voyages d'étude pour l'équipe d'encadreurs		

	par River Tide)	pédagogie multiniveaux. <u>Phase pilote :</u> 5 écoles formelles, 10 classes jumelées multiniveaux 5 écoles communautaires 10 enseignants 5 facilitateurs communautaires 5 directeurs d'école 5 conseillers pédagogiques 5 IEP <u>Phase d'extension, si l'évaluation du pilote est probante</u> : 25 écoles communautaires supplémentaires		didactiques à utiliser en classe Cahiers d'exercices pour chaque enfant 1 tablette / 5 enfants				<u>Phase d'extension, si l'évaluation du pilote est probante</u> : 25 classes pour écoles communautaires 25 cantines scolaires			
TRECC	*Literacy & Numeracy Boost* (développé par Save the Children) Ce projet capitalise un pilote mené en 2016-2017, centré sur le	Amélioration des pratiques enseignantes en lecture et calcul pour développer des leçons beaucoup plus centrées sur l'enfant, plus actives et intéressantes. 5 écoles	10 formateurs nationaux dispensent les formations	Guide du facilitateur pour la lecture Guide du facilitateur pour le calcul Vidéo sur la pratique du *Literacy & Numeracy Boost* en Côte d'Ivoire, pour les formations					Formations pour le pool de formateurs nationaux		

	Literacy Boost seulement. Le MENETFP a souhaité étendre l'expériementation *au Numeracy Boost et former des professeurs de CAFOP.*	30 enseignants 20 responsables de la DREN, APFC et IEP Pool de 10 formateurs nationaux de la DPFC 32 professeurs des CAFOP d'Abengourou et de Bondoukou, 2 directeurs des CAFOP, 2 chefs d'atelier Formation d'une ONG locale, qui mettra en œuvre l'approche dans les classes passerelles									
TRECC	Classes passerelles avec PEC (TARL)		7 encadreurs /formateurs DPFC 2 encadreurs/ formateurs DAENF	Guide du facilitateur Cahier d'activités pour chaque enfant Kit scolaire pour chaque enfant		Amélioration des pratiques enseignantes dans les classes passerelles, en y intégrant le PEC (TARL). <u>Phase pilote :</u> 15 facilitateurs classes passerelles (CP1 et CP2 jumelées) 8 directeurs d'écoles 3 conseillers pédagogiques 1 IEP inspecteur		<u>Phase pilote :</u> Construction de 15 appatam pour les classes passerelles <u>Phase d'extension, si l'évaluation du pilote est probante</u> : Construction de 110 appatam pour les classes passerelles	Formation pour l'équipe d'encadreurs		

						Phase d'extension, si l'évaluation du pilote est probante : 110 facilitateurs Le reste en fonction de la géographie					
TRECC	Classes passerelles avec *Literacy & Numeracy Boost*		2 encadreurs / formateurs DPFC 1 encadreur/ formateur DAENF	Guide du facilitateur Cahier d'activités pour chaque enfant Kit scolaire pour chaque enfant		Amélioration des pratiques enseignantes dans les classes passerelles, en y intégrant *Literacy & Numeracy Boost.* Phase pilote : 5 facilitateurs de classes passerelles Phase d'extension, si l'évaluation du pilote est probante 50 facilitateurs de classes passerelles		Phase pilote : Construction de 5 appatam pour les classes passerelles Phase d'extension, si l'évaluation du pilote est probante : Construction de 50 appatam pour les classes passerelles	Formation pour l'équipe d'encadreurs		
TRECC	PEC-Programme d'enseignement ciblé (*Teaching at the Right Level* développé par Pratham et évaluations d'impact par J-PAL)	Amélioration des pratiques enseignantes en lecture et calcul, adapté au niveau réel de chaque enfant. Phase pilote : • 50 écoles 150 enseignants, CE1, CE2, CM1	7 formateurs/ encadreurs DPFC Location de véhicules / dotation de carburant pour les missions de supervision	Guide pédagogique math et français pour les enseignants, les conseillers pédagogiques et les encadreurs/formateurs Outils pédagogiques et didactiques à utiliser en classe confectionnés par Pratham et adapté					Formations pour l'équipe d'encadreurs Voyages d'étude pour l'équipe d'encadreurs		

		4 conseillers pédagogiques 50 directeurs d'écoles 2 inspecteurs <u>Phase d'extension, si l'évaluation du pilote est probante</u> : Adaptation des outils pour CP1 et CP2 également 200 écoles		par l'équipe du MENETFP							
TRECC	PALEC-Projet d'amélioration de la lecture-écriture et du calcul (développé par River Tide)	Amélioration des pratiques enseignantes en lecture et calcul, adapté au niveau réel de chaque enfant, avec pédagogie multiniveaux. <u>Phase pilote :</u> 5 écoles formelles, 10 classes jumelées multiniveaux 5 écoles communautaires 10 enseignants 5 facilitateurs communautaires 5 directeurs d'école 5 conseillers pédagogiques	10 encadreurs / formateurs de la DPFC	Guide du facilitateur pour les enseignants et les facilitateurs communautaires Outils pédagogiques et didactiques à utiliser en classe Cahiers d'exercices pour chaque enfant 1 tablette / 5 enfants				<u>Phase pilote :</u> 5 classes pour les écoles communautaires 5 cantines scolaires <u>Phase d'extension, si l'évaluation du pilote est probante</u> : 25 classes pour écoles commautaires 25 cantines scolaires	Formations pour l'équipe d'encadreur Voyages d'étude pour l'équipe d'encadreurs		

		5 IEP <u>Phase d'extension, si l'évaluation du pilote est probante</u> : 25 écoles communautaires supplémentaires									
BAD								Construction de 119 salles de classe			

Annexe 6 : Chronogramme prévisionnel des principales activités sous financement initial et additionnel

Chronogramme prévisionnel (quantités estimatives)	2018/2019		2019/2020		2020/2021		2021/2022		2022/2023		**Total**		unité
	initial	additionnel	initial	additionnel	initial	additionnel	initial	additionnel	initial	additionnel	**initial**	**additionnel**	
Construction des salles de classe préscolaire (communautaire et pré-primaire)	136	0	98	45	0	89	0	91	0	0	**234**	**225**	classes
Formation prise de poste des enseignants affectés au préscolaire (y compris assistants)	272	0	196	45	0	89	0	91	0	0	**468**	**225**	enseignants
Formation continue des enseignants du préscolaire	272	0	468	45	468	134	468	225	0	225	**468**	**225**	enseignants
Formation des inspecteurs et CPPP sur l'observation de classe	30	0	30	38	30	38	30	38	0	38	**30**	**38**	inspecteurs/CPPP
Organisation des formations sur les premiers apprentissages	900	0	900	1350	900	1350	900	1350	0	1350	**900**	**1350**	enseignants
Acquisition de planches murales	900	0	0	270	0	534	0	546	0	0	**900**	**1350**	kits planches
Acquisition de cahiers d'activité élèves lecture/écriture et calcul	0	0	18000	27000	18000	27000	18000	27000	18000	27000	**72000**	**108000**	cahiers
Acquisition de kits de livres de lecture pour la classe	0	0	4500	6750	0	0	0	0	0	0	**4500**	**6750**	kits livres
Acquisition de livrets décodables	0	0	12000	18000	0	0	0	0	0	0	**12000**	**18000**	livrets
Evaluation des apprentissages des élèves	2	0	2	2	2	2	2	2	2	2	**10**	**10**	évaluations
Développement des classes passerelles	0	0	0	4500	0	4500	0	4500	0	4500	**0**	**4500**	enfants
Sensibilisation des communautés (résultats de l'école avec le tableau de bord)	150	0	150	225	150	225	150	225	0	225	**150**	**225**	communautés
Construction salles de classe primaire	ND	0	ND	135	ND	267	ND	273	ND	0	**ND**	**675**	classes